

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

## Non au projet «Managed Care»

Les patients ne seraient plus des sujets mais des objets.  
Ce serait indigne d'un Etat libéral et démocratique

par Walter Hippokrates

Le 17 juin nous voterons en Suisse sur le projet des «réseaux de soins intégrés» ou «Managed Care». Un petit groupe d'«acteurs» anonymes a préparé le terrain avec acharnement pendant des années pour appliquer le modèle américain du «Managed Care» dans notre système de santé. Il a fallu un référendum pour que ce projet soit rendu public et que la population puisse être informée et se prononcer en votation populaire.

Depuis, les citoyens sont stupéfaits, à propos des projets mais aussi à cause du caractère sournois de la procédure. La crainte de la population de voir baisser la qualité des soins est justifiée. Le libre choix du médecin, l'accès de tous sans restrictions à une médecine qui correspond à l'état actuel du savoir est un bien inestimable qui fait partie de notre qualité de vie élevée. Médecine de qualité veut dire qu'on pose un diagnostic approprié dès le début et qu'on effectue un traitement qui correspond à ce diagnostic, vise la santé du patient et économise par là même des coûts.

Les citoyens des démocraties représentatives feraient bien d'être attentifs à des évolutions semblables de leur système de santé et de réfléchir à la nécessité des mécanismes de la démocratie directe.

### Au début, il y a le «rating» et ensuite le patient devient une marchandise

Avec les réseaux de soins, on veut réglementer l'accès à une médecine qui correspond à l'état actuel du savoir et restreindre le libre choix du médecin. Avec le programme politique des réseaux de soins, on veut amener un changement de paradigme qui correspond d'une part aux principes néolibéraux donnant la priorité au rendement et fixe d'autre part des garde-fous socialistes. Ce projet définit le patient comme du matériel à administrer. La santé publique devra – on le dit officiellement en usant d'euphémismes trompeurs – être réglementée en fonction des principes de l'économie de marché. Un logiciel d'évaluation du rendement/risque examine le patient, effectue des calculs, l'affecte à un groupe dans lequel il restera définitivement. Même si l'on se rend compte que le diagnostic et le traitement ne sont pas appropriés, il n'aura plus la possibilité de demander un second examen et d'apporter un correctif. Cela provoquera des cas qui traîneront pendant des années, avec des congés-maladie, des coûts élevés et qui pourront entraîner l'invalidité. Cette nouvelle définition néolibérale-socialiste provoquera l'effondrement du système suisse de santé très prisé dans le monde entier. Ci-après, nous présentons au lecteur les fondements les plus importants des réseaux de soins, ce qui permettra de mieux comprendre le débat actuel sur la politique de santé.

### Définition et création du Managed Care

Dans le jargon de la politique sociale, Managed Care signifie que l'on applique les principes du management aux soins médicaux et à leur pilotage par les assurances et les finances.

Dans le courant des années 1990, le Managed Care est devenu la forme dominante des assurances et des soins aux Etats-Unis. Une *Organisation de Managed Care (MCO)* se charge, contre une prime fixée à l'avance, des prestations médicales offertes à ses membres sur une certaine durée. Elle dirige ses propres réseaux de soins ou conclut

des contrats avec d'autres fournisseurs de prestations: cabinets de groupe, polycliniques, hôpitaux, etc. dans lesquels le patient n'a plus de possibilité de choix et aucun droit de recours. Ce qui est décisif, c'est que les MCO assument le risque économique du traitement. Indépendamment des besoins individuels, les membres doivent être soignés de façon globale avec un budget par tête fixée à l'avance. Le terme de «coresponsabilité budgétaire» est expliqué ainsi: Lorsque le coût des soins reste en dessous du budget par tête, la différence représente un bénéfice et dans le cas contraire, il y a perte. Les soins sont donc contrôlés et dirigés directement par le micromanagement (directives, envoi restrictif chez des spécialistes, management de cas, management de maladies, etc.) mais aussi indirectement au moyen d'incitations financières (forfaits par tête, systèmes de bonus-malus, etc.). Le patient se voit imposer un médecin de premier recours (gatekeeper) qui décide seul s'il doit être dirigé vers un spécialiste pour subir un traitement ambulatoire ou hospitalier. La MCO ou l'assurance doit autoriser les mesures coûteuses aussi bien du diagnostic que du traitement (chez le spécialiste ou en milieu hospitalier). Le risque spécifique des prestations des réseaux de soins réside dans la baisse de qualité des soins. Le choix du médecin par le patient aussi bien que l'autonomie du médecin s'en trouvent limités. Selon la politique sociale, l'organisation des assurances, des médecins (cabinets de groupe) et des hôpitaux sera de plus en plus centralisée et devra poursuivre «des objectifs de compétence axés sur les bénéfices» au lieu de rester fidèles au serment d'Hippocrate!

En 1996, aux Etats-Unis, environ 100 millions de citoyens américains ont été assurés dans un système de Managed Care. Ces systèmes sont mieux connus sous le nom de «Health Maintenance Organisation (HMO)» qui ont, cette même année, commencé à être instaurés en Suisse. *Pharmakritik* est un journal indépendant, non orienté vers le profit et sans publicité qui publie en allemand des articles soumis à un processus de peer-review. Le public cible sont des médecins, des pharmaciens, des physiothérapeutes et des membres d'autres professions de santé. Dans son édition du 7 août 1996 déjà, *Etsel Gysling* a attiré l'attention sur les systèmes MCO et HMO et a mis en garde ses lecteurs: «Dans les systèmes de Managed Care, le risque est qu'on tient très bien compte des intérêts des assurances et des médecins, mais que le bien des patients passe au second plan. Lorsque les médecins doivent payer des amendes s'ils ordonnent trop souvent des examens et des thérapies chères, ils renonceraient dans le pire des cas à ces interventions même en cas d'indication claire.» Jusqu'à présent, le patient avait toujours la possibilité de demander l'avis d'un autre médecin s'il le jugeait nécessaire. Il pouvait se rendre chez un autre généraliste, chez un spécialiste, dans une polyclinique ou un hôpital. Le projet de Managed Care supprime cette possibilité.

### Le Managed Care ruinerait le système suisse de santé

En Suisse, les soins médicaux visent la guérison des patients et comptent pour cette raison parmi les meilleurs du monde. Jusqu'à aujourd'hui beaucoup de personnes dans le monde souhaitaient pouvoir être soignées dans notre pays. Des soins de haute qualité et l'ac-

cès sans restrictions à une médecine correspondant au savoir et à la recherche actuelles représentent une condition importante de la santé publique et sont donc à la base de notre niveau de vie et de la capacité de travail de notre population. Pour les étudiants en médecine et les médecins en formation continue, l'état de la recherche et la qualité de l'enseignement sont hautement réputés. Des centaines d'étudiants étrangers sont inscrits dans nos facultés de médecine afin d'y obtenir le diplôme d'Etat suisse. La longue tradition d'un excellent enseignement lié à une importante activité clinique avec de nombreux professeurs mondialement connus en médecine interne, chirurgie viscérale, chirurgie cardiaque, neurochirurgie, ophtalmologie, etc. a toujours été la raison pour laquelle notre pays attire étudiants, médecins et patients. Cette médecine qui travaille de façon efficace dans le seul objectif de guérir est aussi importante pour l'économie du pays.

Le 8 septembre 2011, *Price Waterhouse Coopers Suisse (PwC)* a publié le livre blanc «L'avenir de la médecine personnalisée – Y accéder par le biais du Managed Care».

PwC fait partie des sociétés de conseil en matière de système de santé répondant à une vision économique. *PwC Suisse* a chargé *l'Institut de sondage gfs* de Berne d'une enquête d'opinion qui a montré que 57% de la population suisse ne veut pas être assurée dans un «réseau de soins». D'après ce sondage, la limitation du libre choix du médecin est la raison la plus souvent citée. *L'Institut gfs* constate en outre dans son sondage «*Gesundheitsmonitor 2010*» que 63% des personnes interrogées ont déclaré que la qualité des soins était plus importante que la modicité des coûts.

En Suisse il existe, on le sait, des modèles de réseaux de soins appelés «réseaux de médecins» ou «cabinets de groupe HMO», etc. En juillet 2011, l'Institut de recherches évaluatives de l'Université de Berne a publié un rapport d'après lequel les 25 000 personnes interrogées jugent les médecins des «réseaux de soins» plus mauvais que les médecins généralistes classiques.

Le malaise des patients face aux réseaux de soins est justifié. Comment traduire Managed Care? La sociologue *Marianne Rychner* a pris position dans *Politik + Patient*, journal de la *Fédération des Associations de médecins alémaniques (VEDAG)*. «Ce qui irrite est la traduction allemande de «Managed Care». Elle oscille entre soins guidés (gelenkt), dirigés (geführt) ou manipulés (manipuliert). Le terme, complété par la notion de «coresponsabilité budgétaire», implique le contraire d'une relation de confiance entre médecin et patient: Des patients passifs consomment des prestations médicales et il faut les empêcher de surconsommer tandis qu'on peut influencer les médecins au moyen d'incitations financières. Les sous-entendus nuisent à la relation de confiance entre le médecin et son patient.»

La liberté des individus dans notre Etat de droit fondé sur la démocratie directe permet à chacun une multitude de décisions. Aujourd'hui chaque patient ne peut pas seulement décider s'il veut faire examiner ses symptômes ou non, il peut aussi choisir lui-même son médecin. Il est le sujet responsable de sa santé et non pas un objet passif de rendement. Dans l'échange avec son médecin

## Deux votations populaires importantes pour les citoyens suisses

par Erika Vögeli

Le 17 juin, les citoyennes et les citoyens suisses vont se prononcer sur deux questions qui, à première vue, n'ont pas grand-chose en commun: d'une part «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (Accords internationaux: la parole au peuple!)» (cf. page 4 sqq.), et d'autre part la modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (Réseaux de soins). Cependant il y a des liens qui touchent à la nature de notre démocratie directe et à la démocratie en général.

C'est un des acquis principaux des Lumières que l'organisation de la coexistence humaine repose aussi dans le domaine politique sur l'égalité de tous les hommes. Un des fruits de cette idée est l'Etat de droit démocratique. L'Etat démocratique – la *res publica* – qui ne tient sa légitimité que de l'obligation de respecter le bien commun, est basé sur la dignité de l'individu, sur la citoyenneté de l'homme: la volonté des citoyens constitue l'Etat et le droit qu'ils se donnent détermine les règles du jeu de leur coexistence.

En l'occurrence, la Suisse est allée plus loin que d'autres pays: A travers les expériences et les affrontements historiques s'est développée une forme de démocratie directe qui tient davantage compte de ces principes que d'autres formes d'Etat et de gouvernement. La structure fédérale, qui a contribué à l'équilibre intérieur et au respect naturel des minorités linguistiques et culturelles, la non-participation à une politique de puissance sous forme de neutralité, de Suisse humanitaire, de démocratie de concordance avec ses solutions solides parce que soutenues largement, tout cela est en rapport direct ou indirect avec la démocratie directe et a aidé notre pays et ses habitants – malgré toutes les imperfections et problèmes existants – à établir les fondements d'une existence dans la paix et la liberté.

La démocratie ne peut exister que sur la base de débats honnêtes, elle a besoin que tous les faits importants pour une décision soient présentés, qu'il y ait des débats ouverts entre les divers groupes d'intérêts, dans lesquels ils puissent exposer leurs souhaits, leurs arguments, leurs justifications, leurs doutes, le pour et le contre. Pour ce faire, nous possédons en Suisse des mécanismes bien développés qui contribuent beaucoup à ce que les décisions soient plus durables et mieux acceptées qu'ailleurs.

Les lamentations à propos de la lenteur des processus décisionnels sont incompréhensibles au vu des résultats. Cela devrait être d'autant plus valable en politique extérieure: Ceux qui sont attachés au bien commun et connaissent la valeur de notre démocratie n'ont rien à faire de décisions prises à la va-vite et ne voient aucun inconvénient à défendre devant les diplomates les revendications de la population dont ils doivent sauvegarder les intérêts.

En outre, beaucoup de traités et de réformes sont des produits étranges. Quand on examine la marée de réformes des dernières années dans divers domaines – système de santé publique, éducation, armée, fusions de communes et politique régionale (espaces métropolitains et parcs naturels), administration, etc. – sous un autre angle, on découvre des points communs dont l'origine révèle une volonté de l'étranger d'exercer une influence sur la Suisse. Le projet des

### Les multinationales achètent des réseaux de santé

Marco Bianchetti prédit qu'avec les réseaux de santé, il se passera la même chose qu'avec les cliniques privées en Suisse. «Une grande pression due à la concurrence entre les réseaux conduit à des fusions et les rend attractifs pour une reprise. A un moment donné, ils seront rachetés par des multinationales et conduits sévèrement selon des directives à but lucratif, comme cela est le cas dans presque toutes les cliniques privées lucratives. Avec «Managed Care», il ne s'agit pas d'une lutte d'approvisionnement de base contre spécialistes mais de groupes internationaux contre des petites entreprises. Le bénéfice des réseaux de santé, obtenu grâce aux rationnements, sera écumé par les groupes internationaux. Mais les assurés le financeront.»

#### «La rétro-commission» et la corruption

Les réseaux de santé peuvent concilier des remises et ce que l'on appelle des «rétro-commissions» avec des cocontractants, des fournisseurs ou bien lors de la coopération avec des membres d'autres métiers de la santé. Marco Bianchetti déclare que cela est extrêmement problématique. La loi prévoit que l'approvisionnement médical doit préserver, lors d'une coopération avec des membres d'autres métiers de la santé, uniquement les intérêts du patient et s'engager à agir indépendamment d'intérêts financiers. Il cite à ce sujet une étude de l'entreprise Medvice: «Un engagement envers les caisses-maladie affecte ce rapport et cache le risque de corruption, en particulier quand il est lié comme dans la coresponsabilité du budget du modèle «Managed Care» à un bénéfice ou une participation aux pertes.»

Source: Communiqué de presse de l'Association PULSUS – pour une médecine libre, sociale et responsable, 8 mars 2012 (extraits)

De plus amples renseignements: Paul Felber, porte-parole de PULSUS, tél. +41 79 467 2443

#### «Non au projet «Managed Care»

suite de la page 1

traitant, il peut décider des étapes suivantes d'examen et de traitements. Dans les réseaux de soins, ni le patient ni le médecin ne sont libres d'entreprendre des examens ou des traitements en fonction des seuls critères médicaux. La question budgétaire et du rendement de l'unité de traitement se pose avant la question de savoir si l'on va procéder à d'autres diagnostics ou traitements. Les prestations médicales dépendent de critères de rendement économique et le médecin aussi bien que le patient deviennent les objets d'une administration centralisée au service du rendement. Ce n'est pas digne d'une démocratie libérale et c'est contraire au serment d'Hippocrate. Le budget – les «ressources» dans le jargon des réseaux de soins – décide si une maladie sera diagnostiquée, et si oui, comment elle sera traitée, ou si le patient sera voué à la mort. Pensez que votre fils ou votre fille pourront être concernés. Cela rappelle des époques sinistres du siècle dernier.

#### «Deux votations populaires ...»

suite de la page 1

«réseaux de soins» n'est pas une invention suisse, il ne constitue pas une solution à des problèmes développée ici, mais un produit importé de l'OCDE, et cela bien que notre système de santé reste un des meilleurs au monde. Pourquoi importer des modèles que nous avons déjà vu échouer ailleurs?

Il est très instructif de chercher la provenance de toutes ces réformes et de constater qu'elles proviennent d'un ensemble d'organisations internationales, par exemple la Commission européenne et l'OCDE, qui ont mené l'Europe à la ruine. Maintenant, on reconnaît ouvertement que ces organisations sont des

### Sélection de patients aux risques minimes – ou pourquoi la concurrence selon le modèle néolibéral rend malade le système de santé

En 1996, une nouvelle loi sur l'assurance-maladie a été introduite. Il était question d'une prime unique. Les adultes étaient divisés en groupes de risque sur la base de leur âge, de leur sexe et de leur domicile. Ainsi le groupe des 19–25 ans présente un risque moindre d'avoir besoin d'examen et de traitements que le groupe des plus de 91 ans. En 1991, un arrêté fédéral urgent a été pris qui devait lutter contre la menace d'une désolidarisation. On a appelé cette procédure «compensation de la structure des risques». A ce sujet, R. Leu, directeur du département d'économie de l'Université de Berne, a publié en 2007 un article intitulé «Risikoselektion und Risikoausgleich» (Sélection du risque et compensation du risque) (Nomos, Baden-Baden). Il montre que si les malades chroniques et les personnes en bonne santé payaient la même prime, ces dernières deviennent automatiquement de «bons» risques ou des risques «préférés». Or si l'assurance-maladie procède à une sélection appropriée des assurés, elle peut faire des économies et baisser ses primes, ce qui peut augmenter son attractivité sur le marché. En Suisse, cette sélection du risque est devenue pour beaucoup d'assureurs une option stratégique importante qui, avant tout, coûte cher.

Les modèles de Managed Care ne pourront éviter cette sélection du risque. Lorsqu'un tel modèle (p.ex. un cabinet de groupe HMO de l'agglomération de Berne) doit s'occuper de beaucoup de patients âgés et de peu d'adolescents ou de jeunes adultes, les généralistes de ce modèle seront forcés de diriger les patients de façon aussi limitée que possible vers des spécialistes ou des hôpitaux pour occasionner le moins de frais possible afin de respecter leur budget. Aussi les prestations insuffisantes deviennent-elles possibles et l'on prépare une sorte de «médecine bon marché».

Une médecine bon marché implique forcément aussi une qualité moindre. On peut imaginer ce qui va se passer: Les examens insuffisants ou superficiels, les traitements et contrôles négligents conduiront forcément à une augmentation des complications et à un nombre croissant de maladies qui traînent. Il faudra compter avec des dommages persistants qui seront à la charge des autres assurances sociales comme l'AI et l'assurance-chômage. La réinsertion dans le processus du travail sera retardée ou impossible, ce qui créera des problèmes pour l'économie. D'une manière générale, la médecine bon marché est, dans une optique générale, une médecine chère, mais les assurances-maladie se déchargeront des coûts qu'elles ont causés sur d'autres assurances. Ce qui est sacrifié, c'est le patient ... et le serment d'Hippocrate.

#### Autres aspects discutables

En novembre 2011, Eduard Hafner et Flavian Kurth de l'Association Ethique et médecine Suisse (VEMS) ont publié, dans le *Bulletin des médecins suisses*, un article sur des questions juridiques et autres concernant les réseaux de soins. Les auteurs attirent l'attention du lecteur sur les rationnements implicites dans les réseaux de soins. Ils citent une étude de la revue médicale probablement la plus célèbre au monde, le *New England Journal of Medicine* (Trivedi A., Moloo H., Mor V., *Increased ambulatory care copayments and hospitalizations among the elderly*. *New Engl J Med*. 2010; 362: 320–8). Cette étude a pu prouver qu'une augmentation de la quote-

part entraînait à long terme une augmentation des coûts parce que les patients – pour économiser de l'argent – ne vont consulter un médecin que lorsque le traitement devient urgent et donc plus compliqué et plus cher. La stratégie consistant à imposer aux assurés les réseaux de soins au moyen d'une augmentation de la quote-part devrait être réexaminée à partir de cette information.

Ueli Kieser ([www.physicianprofiling.ch](http://www.physicianprofiling.ch)), dans un rapport d'expertise commandé par la VEMS, attire l'attention sur un principe important de notre système de santé. «Le médecin doit absolument sauvegarder sans réserves les intérêts et les droits des patients.» Entre le médecin et le patient, il existe une relation contractuelle et le médecin est obligé de sauvegarder exclusivement les intérêts des patients. Une obligation envers des tiers (assurance-maladie avec répartition des bénéfices) constitue une atteinte à cette relation et recèle un risque de corruption surtout si elle est liée à une responsabilité budgétaire dans les modèles de réseaux de soins avec participation aux bénéfices et aux pertes. Aussi la VEMS rappelle-t-elle que le médecin doit d'abord avoir à l'esprit la santé et seulement après le budget. «Nous avons toujours servi deux maîtres à la fois, le patient et la collectivité, représentée par les assurances-maladie, écrivent les auteurs de la VEMS, les assurances-maladie remettent en question le fait que nous médecins défendons le bien du patient. Depuis quand les assurances-maladie défendent-elles le bien commun? Le projet des réseaux de soins représente-t-il le bien commun? Reste le référendum.»

#### Conclusion

En résumé, nous constatons que l'introduction généralisée des réseaux de soins et l'obligation pour tous d'opter pour un de ces modèles aura des conséquences fatales.

1. La Suisse a toujours été fière de son excellent système de santé auquel chaque

thk. Un large Comité, formé de citoyens conscients de leurs responsabilités, a lancé un référendum contre le projet de «Managed Care» du Conseil fédéral. Un grand nombre d'organisations, allant des médecins aux structures des patients, y sont représentés et ont contribué à nous donner la possibilité, à nous citoyens suisses, de donner notre avis quant à cette loi contestée. Pour qu'un référendum aboutisse, il faut récolter 50 000 signatures avalisées par les autorités en l'espace de cent jours. Le comité référendaire a réussi le pari, en récoltant dans le temps imparti 132 837 signatures reconnues et les a déposées à la Chancellerie fédérale. C'est un signe fort. Les citoyennes et citoyens sont appelés à voter sur cette loi le 17 juin et il est à espérer que cette loi échouera devant le peuple.

On trouve dans le tableau ci-dessous les signatures récoltées par le Comité et on constate que les cantons urbains ont largement contribué à la récolte.

Cantons	Signatures valides	Signatures non-valides
Zurich	17 949	127
Berne	12 302	146
Lucerne	10 284	223
Uri	574	13
Schwyz	2 385	40
Obwalden	369	2
Nidwalden	653	1
Glarus	239	3
Zoug	1 768	18
Fribourg	3 275	18
Soleure	2 342	63
Bâle-Ville	6 265	59
Bâle-Campagne	7 945	202
Schaffhouse	828	4
Appenzell Rh.-Ex.	381	6
Appenzell Rh.-I.	140	0
St-Gall	4 731	30
Grisons	1 576	16
Argovie	5 130	68
Thurgovie	1 268	26
Tessin	6 057	55
Vaud	23 392	754
Valais	4 672	34
Neuchâtel	2 895	42
Genève	12 867	72
Jura	871	5
<b>Suisse</b>	<b>131 158</b>	<b>2027</b>

Source: Comité référendaire, Prof. Dr. med. Marcus M. Maassen (Président PULSUS), Dr. med. Marco Bianchetti, [www.pulsus.ch](http://www.pulsus.ch)

habitant a accès. L'introduction du Managed Care détruira non seulement ce bien précieux mais aussi une longue tradition. La qualité de la médecine en souffrira.

2. Non seulement la liberté et l'autodétermination des patients mais aussi ceux des médecins seraient sacrifiés à l'économisme. a) Le patient se verrait imposer un médecin et il ne pourrait pas demander un second avis ailleurs ou changer de généraliste. b) Avec la coresponsabilité budgétaire, la marge de manœuvre du médecin serait considérablement restreinte. Les critères médicaux sur la manière de traiter les symptômes seraient de plus en plus dominés par des critères économiques. Des prestations insuffisantes seraient inévitables. La cupidité et le souci du rendement primeraient sur la guérison du patient.

3. Il serait erroné de croire qu'avec un système de réseaux de soins, les coûts pourraient être réduits. Une médecine bon marché implique une moindre qualité, c'est-à-dire des retards dans les diagnostics et les traitements. Ces retards aggraveraient les maladies qui devraient alors être traitées dans les centres hospitaliers universitaires. Ces conséquences coûteuses sont négligées de façon inadmissible. Il n'existe actuellement aucune étude qui prouve ou du moins suggère que ce système permet de faire des économies.

4. La relation médecin-patient est définie dans le *Code des obligations* et la *Loi sur les professions médicales* qui précisent qu'il existe une relation contractuelle. Or si, avec le modèle des réseaux de soins, un tiers (l'assurance-maladie) s'ajoute à cette relation, le rôle de l'assurance-maladie est pour le moins juridiquement discutabile et ouvre la voie à la corruption.

(Traduction *Horizons et débats*)

# Créer la transparence dans le secteur de la santé

Les coûts de la santé n'augmentent que modérément.

La Confédération doit assumer sa fonction de surveillance. Les économies réalisées dans le domaine des assurances complémentaires doivent profiter aux assurés.

Interview de Carlo Conti, nouveau président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

hd. Le nouveau président de la CDS et directeur de la santé du canton de Bâle-Ville constate qu'une entente sur les buts de la politique de la santé fait défaut. Il explique qu'il faut, de manière générale, davantage de transparence et de clarté concernant les coûts.

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous allez prendre, le 1<sup>er</sup> janvier, la présidence de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Quels sont vos objectifs?

Il faut clarifier les compétences des cantons dans le secteur de la santé publique et renforcer l'axe entre la Confédération et les cantons. Etant donné l'importance accrue des facteurs de compétition et de marché, il faut clairement définir le rôle des régulateurs. Selon la Constitution, ce sont avant tout les cantons; mais il y a aussi des tâches qui incombent à la Confédération. Un des objectifs primordiaux est de définir plus rigoureusement cette répartition des rôles. Une deuxième préoccupation importante est la clarification des flux financiers du secteur de la santé. Personnellement, je souhaiterais attacher plus d'importance aux aspects économiques.

Qu'est-ce que vous entendez par «flux financiers»?

Le transfert croissant de la charge financière des contribuables aux assurés est malsain, d'autant plus que, selon l'OCDE, les charges financières directes des particuliers pour les prestations sanitaires non couvertes par l'assurance-maladie sont chez nous les plus élevées au monde. C'est pourquoi il faut agir de toute urgence dans le domaine des primes. Comme le progrès médico-technique crée un déplacement croissant des traitements stationnaires vers les traitements ambulatoires, les pouvoirs publics doivent s'engager financièrement également dans ce domaine.

Quelles autres carences fondamentales constatez-vous?

Nous manquons d'une concertation politique sur les objectifs de la politique sanitaire. Cela nécessiterait une clarification de la répartition des responsabilités entre la Confédération et les cantons. Puisque la santé publique s'oriente de plus en plus sur les principes de l'économie de marché, il faut créer une instance d'arbitrage qui puisse intervenir en tant que régulateur.

**«Il est important de créer la transparence»**

Voyez-vous plutôt les cantons ou la Confédération en première ligne?

La compétence constitutionnelle appartient aux cantons. Les systèmes centralisés dans le domaine de la santé publique ne fournissent pas de meilleures prestations. Au contraire, ils ont tendance à les rationner. Or, notre population n'en veut pas. Mais il faut que les cantons collaborent davantage les uns avec les autres. 26 systèmes différents, cela ne répond plus aux besoins actuels. Il faut aller vers des régions responsables de la fourniture des soins.

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, le nouveau système de financement hospitalier entrera en vigueur. Les cantons prendront en charge environ 55% des coûts des traitements hospitaliers. Mais le risque d'une nouvelle hausse des coûts persiste.

Il faut tout d'abord constater qu'actuellement les coûts des traitements hospitaliers stagnent et que les coûts de l'ensemble du secteur sanitaire n'augmentent que modérément. Par contre, on assiste à la hausse des primes d'assurance-maladie car les coûts des traitements ambulatoires – financés uniquement par les primes – augmentent davantage que la moyenne.

Quels autres facteurs sont responsables de la hausse des primes?

Depuis peu, les coûts d'investissement des hôpitaux sont financés à hauteur de 45% par les assurances-maladie. Cela a fait augmenter les primes. Le Parlement en a décidé en connaissance de cause, mais on n'a pas informé les assurés de cette augmentation supplémentaire.

Y a-t-il encore d'autres reports de coûts au détriment des assurés?

Avec le libre choix de l'hôpital, le nouveau financement hospitalier élargit les prestations de l'assurance de base. Cela a pour effet le report des coûts de l'assurance complémentaire à l'assurance de base, ce qui entraîne une pression supplémentaire sur les primes de cette dernière. Dans une perspective globale, le nouveau financement hospitalier ne génère pourtant pas de coûts additionnels pour la santé publique.

Jusqu'à présent, les coûts d'investissement étaient assumés par les pouvoirs publics. Ceux-ci sont-ils en train de se débarrasser de ces coûts au détriment des assurés?

On assiste effectivement à un transfert des charges de financement. C'est juste, les budgets d'investissement des cantons diminuent et les coûts des assurances de base augmentent.

Il faudrait donc baisser les impôts.

Ce serait, en effet, une conséquence logique qu'on pourrait revendiquer au niveau poli-

tique. Les directrices et directeurs cantonaux de la santé préféreraient engager ces moyens financiers libérés au profit des assurés. C'est d'autant plus important que le nouveau financement hospitalier avec ses forfaits par cas aura pour conséquence que davantage de prestations hospitalières seront fournies de manière ambulatoire.

Cette évolution vers des primes de plus en plus élevées est-elle tenable à long terme?

Il faut que ce soit un but prioritaire d'analyser le système de financement et notamment les reports de charges sur les assurés. Cette évolution grève avant tout et exagérément les budgets mensuels des jeunes familles de la classe moyenne. Il faut davantage de moyens tirés des recettes fiscales pour financer le système sanitaire dans sa totalité. Le changement doit pourtant se faire de façon financièrement tolérable pour les cantons, en réajustant la clé de répartition actuelle de 45% : 55%.

Les cantons auraient pu fixer leur participation au financement des traitements hospitaliers à un taux plus élevé. Il y avait pourtant une majorité qui restait en dessous des 55% fixés par la loi sur l'assurance-maladie.

Vous avez raison. Il n'y a pourtant pour les cantons aucun moyen de parvenir à un accord valable et contraignant avec les caisses-maladie de sorte que de nouveaux moyens provenant des recettes fiscales conduiraient à une réduction des primes. Quand il s'agit de proposer leurs primes à la Confédération, les caisses ne font pas la distinction entre les coûts du secteur stationnaire et ceux du secteur ambulatoire. Leurs données ne sont pas transparentes. C'est pourquoi les cantons ne peuvent ni ne veulent dégager davantage de moyens tirés des recettes fiscales. Il faut arriver à un mécanisme transparent.

Profitez-vous de votre présidence pour négocier avec les caisses-maladie une nouvelle répartition du financement?

Il est également dans l'intérêt des caisses-maladie de chercher des solutions pour arrêter la pression constante sur les primes, d'autant plus que globalement les coûts du système n'augmentent que modérément.

Vous venez de mentionner, entre autres, les reports des coûts de l'assurance complémentaire sur celle de base. On constate pourtant que les primes des assurances complémentaires n'ont pas baissé sensiblement en 2012. Où va l'argent? Qui en profite?

Ce sont les assurances. Elles n'ont pas baissé les primes des assurances complémentaires

en conséquence. Toutefois des représentants des caisses me disent qu'elles ont fait preuve d'une certaine prudence. Elles veulent voir d'abord comment les choses évoluent pour ensuite examiner comment faire profiter les bénéficiaires d'assurances complémentaires de la baisse des primes. Certains assureurs les ont baissées un peu.

Les assurances complémentaires ne devront-elles pas faire profiter les assurés des économies réalisées l'année prochaine déjà?

Pour moi, cela n'a pas grande importance. Ce qu'il faut, c'est créer la transparence. J'attends des assureurs et aussi de la Confédération, qui doit renforcer sa fonction de surveillance, qu'on aboutisse à davantage de transparence de sorte que les économies réalisées dans le secteur des assurances complémentaires profitent aux assurés.

Est-ce un appel lancé à la Finma?

A l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en effet, mais aussi à l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP). Il faut considérer le gâteau tout entier. Il faut examiner parallèlement les évolutions des assurances de base et des assurances complémentaires.

Les médecins et le personnel soignant craignent que le nouveau financement hospitalier entraîne une baisse de qualité.

La population n'acceptera pas une baisse de qualité dans le secteur de la santé, ni des restrictions de l'accès aux nouveaux traitements et médicaments. Cela apparaît dans toutes les enquêtes et recherches. Les hôpitaux qui offrent des soins de moindre qualité auront des difficultés dans le nouveau système concurrentiel.

La concurrence exige la transparence; c'est elle qui permet de juger de la qualité. Que fera-t-on pour la promouvoir?

Les cantons devront se charger, à côté de leur rôle de régulateur, d'une nouvelle tâche, surtout dans le domaine de la qualité. Ils doivent définir des indicateurs de qualité, les évaluer et intervenir s'ils ne sont pas respectés.

**«Les hôpitaux dont les prestations sont de moindre qualité auront des difficultés dans le nouveau système concurrentiel»**

Avez-vous déjà formulé des directives pour l'année à venir?

Il y a l'Association nationale pour le développement de la qualité (ANQ). Dans différents cantons, le débat sur la qualité a été déclenché et des indicateurs ont été fixés. Le processus est en cours. J'ai l'idée que certains de ces indicateurs vont être fixés au niveau national.

Quelles mesures avez-vous prises à Bâle?

Avec les hôpitaux, les fournisseurs de prestations et les responsables des soins à domicile, nous avons défini quelques indicateurs.

Sur la base de la nouvelle Loi sur la santé publique, nous avons rédigé un Rapport sur l'offre sanitaire dont la première édition a été publiée. Nous publierons chaque année des données sur les flux financiers, les flux de patients et des aspects de la qualité également.

La durée des séjours hospitaliers baisse. Les cantons sont-ils préparés à garantir les soins médicaux après la sortie de l'hôpital?

La situation diffère selon les cantons. Dans certains cantons, on ne pense pas avoir de besoins supplémentaires en matière de soins transitoires, dans d'autres si. A Bâle, les institutions existantes devront suffire. Nous observerons pourtant le marché et nous y interviendrons si nécessaire. •

Source: © Neue Zürcher Zeitung du 31/12/11 (Traduction Horizons et débats)

## Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,  
l'éthique et la responsabilité  
Pour le respect et la promotion du droit international,  
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur  
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef  
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration  
Case postale 729, CH-8044 Zurich  
Tél. +41 44 350 65 50  
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch  
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6  
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6  
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie  
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– Euros

ISSN 1662 – 4599

© 2012 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

## Pourquoi, en tant que patients, soutenons-nous le référendum contre le modèle de «Managed Care» et sommes-nous favorables à un accès libre aux centres de compétences au sein de réseaux de soins intégrés?

En tant qu'organe faitier, la fédération patienten.ch représente avant tout les patients souffrant de maladies rares et chroniques. Le libre choix du médecin spécialiste ou d'une clinique spécialisée ayant leur confiance est essentiel pour le traitement de ces patients. Ils ne veulent pas passer par un généraliste – souvent dépassé par ces maladies mais qui va tout de même les suivre – pour finalement aboutir n'importe où. Les malades chroniques connaissent en règle générale parfaitement le traitement dont ils ont besoin et n'ont pas à être mis sous tutelle. Pour eux, le coordinateur idéal n'est pas le généraliste, mais le spécialiste. [...]

Lorsqu'un recours au spécialiste est clairement indiqué, la fédération patienten.ch n'est pas favorable à un

détour obligatoire par le médecin de famille ou le modèle de Managed Care. Car l'accès direct à l'ophtalmologue, au gynécologue ou à l'orthopédiste – pour n'en citer que quelques-uns – n'est alors plus possible. Au Managed Care, nous préférons nettement les réseaux de soins intégrés, avec des centres de compétences et un libre accès aux spécialistes. [...]

Source: Exposé à l'occasion de la Conférence de presse consacrée au référendum contre le modèle de Managed Care; www.pulsus.info

Pour de plus amples renseignements:  
Arnold Forter, président de la fédération patienten.ch,  
tél: 031 302 95 15, mobile: 079 478 75 18,  
e-mail: a.forter@bluewin.ch

# Accords internationaux: la parole au peuple!

## Pour le renforcement de la démocratie directe dans la politique étrangère

par René Roca, docteur ès lettres

L'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (Accords internationaux: la parole au peuple!)», qui est soumise au référendum le 17 juin a été déposée par le mouvement interpartis *Action pour une Suisse indépendante et neutre* (ASIN). Elle constitue une évolution sensée et importante de la démocratie directe suisse et permet l'extension des possibilités de participation dans la politique étrangère.

Sur quels traités internationaux, le peuple suisse peut-il déjà voter grâce au référendum obligatoire? Jusqu'à présent, seulement «l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales» (Art. 140, alinéa 1-b) est soumise au référendum obligatoire. Les autres accords internationaux sont soumis au référendum facultatif, cela veut dire, qu'il faut récolter 50 000 signatures en 100 jours. Si le référendum aboutit, la majorité simple suffit (la majorité du peuple). Mais même pour ces traités internationaux qui sont soumis au référendum facultatif, des ficelles judiciaires ont régulièrement lieu, qui ont pour but d'affaiblir le peuple en tant que souverain voire de le contourner.

L'initiative populaire «Accords internationaux: la parole au peuple!» entame un début important pour mettre de l'ordre dans la politique étrangère. Elle veut étendre le référendum obligatoire aux traités internationaux et modifier la Constitution fédérale comme suit:

«Art. 140 alinéa 1-d (nouveau)

Référendum obligatoire

Sont soumis au vote du peuple et des cantons: d. les accords internationaux qui

1. entraînent une unification multilatérale du droit dans des domaines importants;
2. obligent la Suisse à reprendre de futures dispositions fixant des règles de droit dans des domaines importants;
3. délèguent des compétences juridictionnelles à des institutions étrangères ou internationales dans des domaines importants;
4. entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus d'un milliard de francs, ou de nouvelles dépenses récurrentes de plus de 100 millions de francs.»

Quels objets concrets respectivement quels accords internationaux devraient être soumis au référendum obligatoire à l'avenir? Cer-

tainement tous les accords bilatéraux ultérieurs avec l'Union européenne (UE), donc la future reprise du droit européen, ensuite l'exigence d'assujettir la Suisse à la juridiction européenne ou le projet de réglementer d'autres accords bilatéraux au moyen d'un traité cadre. A l'avenir, le souverain devra

lors d'un référendum facultatif est complètement ignorée, car seule la majorité du peuple compte. La majorité des cantons (Etats) a été intégrée en 1848 à la Constitution fédérale pour donner une base solide au fédéralisme en Suisse. Les pères fondateurs ont davantage renforcé le fédéralisme suisse en imposant

«Seul celui qui a l'électorat de son côté, peut négocier dans l'intérêt de la Suisse!»

être aussi consulté automatiquement au sujet des paiements en milliards de francs au profit du *Fond monétaire international* (FMI). De plus, le citoyen devra avoir le dernier mot sur des accords sur l'éducation, comme par exemple celui qu'a conclu le conseiller fédéral *Burkhalter* en janvier 2010 avec l'UE. Justement dans ce domaine, le citoyen ne se laisse pas duper.

Si le parlement pratique une politique objective en faveur de notre pays, alors il pourra renoncer dans des domaines moins importants encore à la consultation populaire. Cependant, la pression exercée sur le gouvernement et sur le parlement afin qu'ils soumettent un traité international dans des domaines réellement importants au référendum obligatoire sera décisivement plus élevée. De cette manière, les négociations concernant la politique extérieure et les rattachements projetés de la Suisse seront plus que jusqu'à présent mis à nu et sujets au débat public. Ainsi, le souverain est sûr que les futurs accords ne sont pas négociés et conclus derrière les coulisses et à l'écart du public. On respectera davantage le principe de publicité, un des traits essentiels d'une démocratie directe et on renforcera aussi la morale des politiciens afin qu'ils déclarent ouvertement et sincèrement leurs projets.

### Renforcer la position des cantons

Avec l'adoption de l'initiative, on supprimera pour un accord international non seulement la récolte de signatures très laborieuse lors d'un référendum facultatif mais on renforcera aussi la position des cantons. Les cantons forment avec le peuple selon la Constitution fédérale le souverain, donc l'instance de décision la plus élevée. L'importance des cantons

le Conseil des Etats en tant que deuxième chambre du parlement à part égale et la souveraineté cantonale en matière ecclésiastique et d'éducation.

On doit à nouveau renforcer cette base fédéraliste. On remarque ces derniers temps, que certains milieux politiques en Suisse s'adonnent uniquement au principe «global – local» et qu'ils nient de plus en plus la souveraineté nationale et cantonale.

### Renforcer la crédibilité de la politique extérieure de la Suisse

Le Conseil fédéral avance l'argument que l'initiative «Accords internationaux: la parole au peuple!» rendrait la coopération internationale plus difficile et pourrait avoir des conséquences néfastes sur la Suisse et son économie. Ce sera tout le contraire! Avec un oui, la crédibilité de la politique extérieure de la Suisse sera renforcée. Le comité d'initiative réfute l'argument du Conseil fédéral avec cette phrase sensée: «Seul celui qui a l'électorat de son côté, peut négocier dans l'intérêt de la Suisse!»

Le Conseil fédéral avance un autre argument contre l'initiative en déclarant que la population serait trop appelée à voter, si l'initiative passait. Ainsi, on sous-entend qu'on exige trop des votants et qu'ils ne comprennent pas la complexité des négociations relatives à la politique extérieure. Là, il faut objecter que de tels arguments sont toujours invoqués quand il s'agit en Suisse d'introduire plus de démocratie directe. Au XIX<sup>e</sup> siècle des mouvements populaires issus de la campagne ont dû rudement arracher à l'élite politique tout droit de participation. Déjà à cette époque, avant tout les milieux libéraux mettaient en garde contre une «domi-

nation populace». Ces milieux peignaient le diable sur la muraille en ce qui concerne le développement économique, si le canton et la Confédération introduisaient la démocratie directe. Malgré tout, des mouvements populaires ont pu imposer avec le temps et à la suite de longs combats politiques les instruments de démocratie directe c'est-à-dire l'initiative et le référendum. En effet, la Suisse a pu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle justement grâce à la démocratie directe construire un modèle économique couronné de succès.

### Une troisième étape dans le référendum sur les accords internationaux

Le premier texte soumis à la votation qui concernait les accords internationaux a dû être imposé en 1921 avec une initiative. L'initiative voulait soumettre au référendum des traités internationaux indéterminés et non résiliables et a été clairement approuvée finalement par 71,3% des voix. Dès lors, le référendum s'appliquant aux accords internationaux a été étendu à deux reprises, c'est-à-dire en 1977 et en 2003. Maintenant, une troisième étape est nécessaire avec l'initiative «Accords internationaux: la parole au peuple!» et avec l'extension ciblée du référendum obligatoire s'appliquant aux accords internationaux.

Avec l'initiative, la souveraineté nationale de la Suisse sera renforcée. L'électorat suisse peut être capable d'agir dans le domaine de la politique extérieure uniquement s'il peut participer aux décisions sur les traités internationaux. Notre culture politique éprouvée consiste en une *discussion ouverte et sincère à tous les niveaux, sur l'organisation de la coopération avec l'étranger*. On doit rappeler ceci à certains milieux politiques qui veulent, en concluant des traités internationaux, reprendre toujours plus de droit —étranger, son développement inclus (il s'agit donc du droit de suite, que nous ne connaissons pas encore lors de la conclusion de l'accord): Déjà dans le premier *Pacte fédéral de 1291*, les premiers Confédérés ont décidé en vue de «la malice des temps et pour être mieux à même de défendre» ce qui suit: «Après commune délibération et d'un accord unanime, nous avons juré, statué et décidé que nous

Suite page 5

# Rester capables de s'adapter pour les nécessités réelles

par Richard Wengle, docteur en droit et avocat, Richterswil

Par rapport à une législation interne, les accords internationaux présentent deux inconvénients majeurs:

1. Certains d'entre eux ne peuvent pratiquement pas être adaptés aux changements des circonstances ou seulement avec des difficultés.
2. Lorsque des comités internationaux sont chargés de l'adaptation, il n'est pas rare que les accords internationaux échappent à tout contrôle.

### La flexibilité, un avantage concurrentiel

Nous le savons tous parfaitement: le monde change et cela rapidement.

Celui qui se trouve dans l'impossibilité de s'adapter de manière flexible et en temps utile aux changements des circonstances court à l'échec. Tel est également le cas des Etats. Ceux qui restent flexibles disposent d'avantages importants.

### Jusqu'à quel point nos lois sont-elles flexibles?

1. Pour adapter des *règles internes purement suisses*, une seule procédure législative suffit, à savoir la nôtre.
  2. En revanche, si nous souhaitons adapter un accord avec un Etat étranger à nos besoins, une deuxième législation s'ajoute à notre procédure interne, à savoir celle du partenaire contractuel.
- Cela présente les deux inconvénients suivants:
- Si le partenaire contractuel considère que notre proposition d'adaptation est négative, il n'y aura pas d'adaptation à nos besoins.

- S'il trouve lui aussi en principe la proposition positive, il va formuler des revendications en retour, de plus, *deux* législations sont impliquées et il n'est pas rare que l'affaire soit utilisée abusivement pour des campagnes politiques (comme le montre le litige fiscal avec l'Allemagne).

Les accords internationaux avec un autre Etat sont certes plus compliqués, mais ils permettent au moins de procéder encore à des adaptations, du moins de manière limitée.

3. Si nous souhaitons adapter un accord bilatéral avec l'UE à une situation qui a changé (p.ex. le traité de Schengen), les obstacles à cette adaptation se multiplient. Il faut non seulement convaincre l'administration de l'UE, la Commission de l'UE et éventuellement le parlement de l'UE, mais aussi une majorité qualifiée des 27 Etats membres de l'UE. La procédure est tellement longue, peu transparente et peu claire qu'une adaptation à un changement des besoins est quasiment impossible.
4. La situation est encore bien pire avec les *conventions internationales multilatérales*. Une adaptation aux changements des circonstances est impossible sur les plans politique et pratique. Les règles des accords multinationaux sont adoptées une fois pour toutes.

Tout cela permet de tirer la conclusion suivante:

*Les accords internationaux cimentent un état juridique et entravent ou*

*empêchent plus tard une adaptation à un changement des besoins.*

Le manque de flexibilité est-il un problème rare, insignifiant et minimal? Non.

### Les accords internationaux l'emportent

Dans notre législation fédérale, ils comporteront bientôt plus de pages que notre droit suisse interne. Pour 50% de nos lois, les adaptations aux changements de situations sont donc entravées, voire impossibles.

*Il faut impérativement y mettre le holà* et empêcher désormais que l'on signe un accord international pour la moindre brouille. Il faut mettre un terme aux adhésions ayant pour seul but de participer.

Si les accords internationaux doivent être soumis au verdict du peuple, comme le demande l'initiative, le Conseil fédéral devra pour chaque accord international démontrer aux citoyens un avantage considérable pour la Suisse.

### Des contrats qualifiés de dynamiques

Des comités internationaux sont chargés de leur adaptation. Nous avons par exemple adhéré à la *Convention européenne des droits de l'homme* pour empêcher les mises à mort, tortures et les arrestations arbitraires.

Mais que fait la Cour de justice pour assurer le respect des droits de l'homme au lieu de s'occuper de ce mandat? Elle s'occupe des photographes de la princesse *Caroline de Monaco*, protège une association ayant pour but l'occupation illégale de bâtiments et elle ordonne que les transformations sexuelles

soient payées par la caisse maladie. Tel n'était clairement jamais l'intention initiale. Une tentative de ramener la Cour de justice à sa compétence-clé a récemment échoué lamentablement.

Lorsqu'une réglementation internationale ne convient pas aux grandes puissances, elles s'en moquent tout simplement. Les USA disent tout simplement «non» à d'autres engagements de paiement au FMI. Et nous?

L'adhésion au FMI n'aurait jamais été autorisée par le peuple s'il avait su qu'il fallait s'engager à payer pour cela, il y a deux ans 16 000 millions, et cette année encore une fois 10 000 millions. De combien de milliards s'agira-t-il l'année prochaine? Cet argent permettrait d'assainir toutes nos assurances sociales.

Celui qui croit pouvoir maîtriser la crise d'endettement européenne en augmentant les dettes du FMI, croit encore au père Noël.

Dans ces circonstances, des votations populaires s'imposent. Mettons le holà à ces folies furieuses en votant OUI à l'initiative.

### L'initiative

- Elle attire l'attention sur les inconvénients du manque de flexibilité que comporte par la force des choses tout accord international.
- Elle empêche les accords internationaux qui ne comportent pas un avantage considérable pour la Suisse.
- Elle empêche les engagements exorbitants en contournant la votation populaire.

**Pour cette raison aussi, un OUI à l'initiative s'impose.**

# L'orientation de notre politique extérieure est une affaire fondamentalement démocratique

«Accords internationaux: la parole au peuple!»

par Marianne Wüthrich, docteur en droit, Zurich

Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont signé au cours des dernières décennies une multitude de contrats internationaux qui ont laissé des cicatrices profondes dans les piliers de notre structure d'Etat sans que nous, les citoyens politiquement intéressés, en ayons tout appris et sans parler d'une participation quelconque. Surtout l'intégration de plus en plus intense de la Suisse dans l'Union européenne conduit notre navire d'Etat dans une direction où nous avons de moins en moins le contrôle démocratique direct.

La population est fortement alertée depuis longtemps de la sournoiserie de cette manière de procéder. Dans l'argumentaire des initiateurs, on peut lire que l'on reprendra de plus en plus de droit de l'Union européenne dans la législation suisse bien que la Suisse «n'ait pas cédé ses droits souverains, au moins du point de vue formel, à l'Union européenne». Et surtout dans de nouveaux accords, la Suisse s'engage véritablement à l'adoption des développements ultérieurs du droit de l'Union européenne (Argumentaire de l'ASIN).

Il s'agit de s'opposer résolument à ce mauvais développement.

Dans la brochure électorale, le Conseil fédéral affirme que «l'extension du référendum obligatoire est inutile parce que la démocratie directe dans le domaine des accords internationaux fonctionne déjà aujourd'hui». En effet, le Parlement soumet chaque année entre dix et vingt accords internationaux au référendum facultatif, parce qu'ils remplissent une des conditions de l'article 141 alinéa 1d de la Constitution fédérale (cf. article de René Roca). En 2009, il y a eu en tout douze projets de loi. Uniquement contre deux d'entre eux, le référendum a été lancé; dans les trois ans précédents, aucun accord international n'a été soumis au peuple (Message du Conseil fédéral du 10/10/10, FF 2010). Le Conseil fédéral en tire la conclusion erronée qu'apparemment les citoyens ne s'intéresseraient pas beaucoup aux accords internationaux car sinon le référendum facultatif serait lancé plus fréquemment.

## Les citoyens politiquement intéressés veulent décider de tous les accords internationaux importants

Cette interprétation manque son coup. Moi-même et beaucoup d'autres citoyennes et citoyens aimeraient bien procéder au vote concernant tous les accords internationaux dont résultent des changements importants pour notre système de droit sans devoir récolter à chaque fois 50000 signatures. Avez-vous déjà organisé un tel référendum? Les citoyens les plus engagés, même les partis politiques bien organisés ne peuvent pas faire un tel effort, eux non plus, plusieurs fois par année! Et comment le Conseil fédéral peut-il prétendre que l'on devrait, en cas d'acceptation de l'initiative, présenter au vote aussi des accords «incontestés»? D'où le Conseil fédéral saurait-il quels projets

«Accords internationaux ...»  
suite de la page 4

n'accepterions et ne reconnaitrions en aucun cas dans lesdites vallées un juge qui aurait payé sa charge de quelque manière, soit en argent soit à quelque autre prix, ou qui ne serait pas de chez nous et membre de nos communautés».

Cet «article du juge» montre bien de quoi il s'agit aujourd'hui. La Suisse ne doit pas conclure des accords internationaux qui nous lient sans participation démocratique à une juridiction étrangère et à un juge étranger. Nous devons clairement refuser la poursuite de rattachements à une UE pourrie et à d'autres grandes formations internationales. Au lieu de cela, la Suisse doit enfin quitter le chemin de la servitude et, en se référant au Pacte fédéral, renforcer la Confédération d'origine et apparaître en tant que pays souverain. L'initiative «Accords internationaux: la parole au peuple!» y contribue de manière importante.

de loi sont incontestés? Le peuple et les Etats en décident dans l'urne.

## Quels sont des accords «importants»? Ce n'est pas si difficile!

Le Conseil fédéral se creuse la tête dans son message pour savoir quels accords pourraient être «importants» selon le texte de l'initiative: «Tous les accords que la Suisse veut conclure avec l'Union européenne sont-ils importants uniquement pour la raison qu'il s'agit de la politique européenne? L'accord bilatéral sur la statistique est-il moins important que l'accord sur la lutte contre la fraude? Toujours dans le contexte de la politique européenne, le trafic aérien est-il plus important que l'encouragement de la recherche?» (Message du Conseil fédéral)

Le même Conseil fédéral nous révèle dans le même message que cette question est résolue depuis longtemps, puisque le référendum facultatif actuel s'appliquant aux traités internationaux vaut selon l'article 141 de la Constitution entre autres pour des accords qui «contiennent des dispositions importantes qui fixent le droit»: «Après que l'application des nouvelles dispositions ait soulevé au début différentes questions d'interprétation, la pratique du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale développée entre-temps peut être considérée comme ferme. Des divergences d'opinion fondamentales ou des querelles publiques au sujet de la question de savoir si un accord international est à soumettre au référendum ne sont pas apparues. (Message)

Donc tout est clair – pourquoi alors ces hauts cris?

## Exemples au sujet de l'article 140 alinéa 1, d (nouveau)

cf. chiffre 1:

Exemple de l'obligation de l'adoption directe de droit étranger: la CEDH (Convention européenne des droits de l'homme)

cf. chiffre 2:

Exemples de l'obligation de changer la législation nationale: tous les contrats bilatéraux Suisse/UE, toutes les conventions relatives à la double imposition.

cf. chiffre 3:

Exemple de l'obligation de se soumettre à des tribunaux étrangers: de prétendus comités mixtes dans les contrats bilatéraux dans lesquels seulement le droit de l'Union européenne est appliqué.

cf. chiffre 4:

Exemple de gros paiements à l'étranger: augmentation des 6 milliards de francs pour le FMI fixés jusqu'à maintenant, augmentés par le Parlement à 10 milliards, pour parer au manque d'euros de plus en plus important du FMI.

## Les accords internationaux qui auraient dû être soumis au référendum obligatoire au cours des dernières années:

Bien sûr, les accords bilatéraux avec l'Union européenne sont tous importants – surtout parce qu'ils ont également tous des conséquences plus ou moins considérables sur notre système de droit. Naturellement, il faut les soumettre obligatoirement au vote du peuple et des Etats, et cela doit se faire un par un, et non pas dans un paquet, comme cela a été le cas pour des raisons tactiques pour les Accords bilatéraux I. Mais il y a d'autres accords extrêmement importants.

## Les Accords bilatéraux I (en vigueur depuis 2002)

- **La libre circulation des personnes:** les marchés du travail sont ouverts (les conséquences sont connues)
- **Les obstacles techniques au commerce:** accès facilité de produits
- **Les marchés publics:** accès élargi au marché d'approvisionnement européen (obligation de la Confédération, des cantons et des communes d'adjuger leurs projets d'infrastructure dans toute l'Union européenne

aux fournisseurs les plus favorables, à la place des PME suisses)

- **Agriculture:** le commerce facilité de certains produits (les marchandises bon marché inondent le marché suisse)
- **Transports terrestres:** Ouverture des marchés pour le trafic routier et ferroviaire (des camions de 40 et 60 tonnes inondent notre pays en nombre intolérable, en désaccord avec l'article sur la protection des Alpes, art. 84 CF)
- **Trafic aérien:** accès mutuel au marché de trafic aérien (soi-disant absolument nécessaire à la protection de la Swissair – il n'y a plus que la Lufthansa aujourd'hui qui a de toute façon l'accès au marché de trafic aérien, et l'Allemagne nous impose à cause de ça son régime rigide de vols).
- **Recherche:** Participation suisse aux programmes de cadre de recherche de l'Union européenne; frais: 2,4 milliards de francs pour 6 ans (2007–2013) (intégration dans des programmes de l'UE pour beaucoup d'argent sans possibilité de contrôle pour nous, les citoyens).

## Les Accords bilatéraux II (les accords entrent en vigueur progressivement depuis 2005)

- **Schengen/Dublin:** Levée des contrôles de douane, coordination prévue de la politique d'asile (ne fonctionne pas jusqu'à présent)
- **Imposition des intérêts** (en premier lieu des paiements de la Suisse à l'Union européenne)
- **Lutte contre la fraude:** Combat contre des délits telle la contrebande (les entreprises suisses peuvent être forcées, entre autres, de présenter leur comptabilité à des enquêteurs de l'Union européenne.)
- **Des produits de traitement agricoles:** Abolition des droits de douane et de subventions d'exportation pour des produits de l'industrie agroalimentaire (les marchandises bon marché inondent le marché suisse.)
- **Environnement:** Participation à l'agence d'environnement de l'Union européenne (la législation sur l'environnement suisse est cependant en grande partie plus stricte.)
- **Statistique:** Harmonisation et échange de données statistiques (protection des données?)
- **MEDIAS:** Accès à l'encouragement de l'UE pour les cinéastes (la Suisse pourrait aussi payer ses contributions pour moins d'argent à des cinéastes suisses directement, mais de cette manière nos décideurs ne pourraient pas être contournés.)
- **Education:** Participation à des programmes de formation de l'UE (avec des conséquences graves pour notre enseignement)
- **Retraites:** Levée de la double imposition (pour les retraités de l'administration de l'Union européenne ayant leur domicile en Suisse: ils payent leurs impôts à l'UE et vivent ici sans payer d'impôts).

## D'autres accords internationaux d'importance fondamentale:

- **Vote sur l'Espace économique européen (EEE) en 1992:** l'EEE a été soumis volontairement pour «des raisons politiques» au référendum obligatoire et il a été refusé par le peuple et par les Etats.
- **Adhésion à l'OMC:** Rattachement de la Suisse au marché global illimité (le référendum n'a pas eu lieu parce que personne n'a vraiment soutenu cela – ainsi un contrat avec des conséquences aussi graves est valable par simple décision parlementaire).
- **Cassis de Dijon:** autorisation unilatérale de produits de l'UE entière, dont la production est conforme au règlement de l'UE (le référendum n'a pas abouti, les conséquences négatives se manifestent peu à peu.)
- **Partenariat pour la Paix (PpP) et Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA):** Coopération avec l'OTAN, adhésion en 1996, respectivement en 1997, depuis lors adaptation soi-disant volontaire de l'Armée suisse à l'OTAN en vue de la possibilité d'interventions communes comme la Kfor au Kosovo (simple décision du Conseil fédéral en évitant le Parlement et le peuple)
- **Accord de coopération avec l'Agence européenne de défense (AED)** au sujet des projets d'armement de l'UE ainsi que l'approvisionnement en matériel d'armement et son entretien (autorisé par le Conseil fédéral le 15 février 2012, sans le Parlement)
- **Contributions financières de plusieurs milliards dans les pots de l'Union européenne et de l'FMI.**
- **les nombreux accords de double imposition:** La Suisse promet des impôts libératoires à une multitude d'Etats sur les intérêts de propriétaires de compte étrangers ou elle promet de briser le secret des clients de banque en répondant à des prétendues demandes de groupe à l'étranger (signés continuellement depuis le manque d'argent d'autres Etats – qui n'a pas été causé par la Suisse!).

## Exemples de futurs accords qui doivent absolument être soumis au peuple:

- **Accord agricole Suisse-UE** (la conséquence serait une disparition massive de la paysannerie en Suisse).
- **Accord sur le marché de l'électricité** (marché européen illimité en faveur des grands groupes de courant, avec des conséquences graves pour nos plus petits producteurs de courant ancrés localement)
- **Changements dans l'imposition d'entreprise** (droit cantonal dont la Confédération n'a pas à traiter)
- **Accord-cadre pour l'engagement militaire de promotion internationale de la paix:** rapprochement à la Politique commune de sécurité et de défense (PCSD) de l'UE, la participation actuelle à trois missions d'encouragement à la paix de la PCSD en Bosnie et en Herzégovine ainsi

Suite page 6

## Rien ne va plus

par Reinhard Koradi

La plupart des représentants sont toujours assis dans leurs fauteuils de directeurs, mais leurs trucs ne fonctionnent plus que partiellement. Que ce soit le frein à l'endettement, la relance de l'activité économique, les paroles d'encouragement politiques ou les opérations de soutien de la politique monétaire – presque plus personne n'en attend encore une amélioration. Les cours des actions baissent, la Grèce vacille et l'euro continue de s'affaiblir. Les populations commencent à s'opposer au diktat de la haute finance et des élites qui lui sont associées. La disposition à payer les pots cassés par d'autres diminue.

Qui est-ce qui a faussé le jeu ou tenté un coup de poker trop risqué? Les Etats-Unis qui peuvent – grâce à la crise de l'euro – se soustraire à la responsabilité de la crise financière et économique? L'Europe – plus

précisément Bruxelles et avant tout Madame Merkel – qui, au service des Etats-Unis, fait avancer le centralisme par tous les moyens? Ou les obsédés du pouvoir qui, dans leur arrogance débridée, ne respectent plus les frontières et ne reculent pas devant les guerres?

Nous sommes tous perdants – le peuple ne peut être congédié, mais on peut tout à fait congédier les instigateurs et les constructeurs de la crise mondiale. Nous pouvons aussi chercher de nouvelles voies et envoyer paître les opinions erronées concernant les prétendues forces de guérison du centralisme, de la mise au pas, du terrorisme écologique imbu de lui-même et du marché illimité. Rendons aux Nations leurs droits souverains et leur autodétermination, et faisons preuve de respect face à leur souveraineté!

# La crise de la dette. La redistribution en est la cause et l'asservissement la conséquence

par Eberhard Hamer

Le surendettement des Etats-Unis et de la plupart des Etats européens représente un grand danger non seulement pour le système monétaire mais également pour la cohésion des Etats européens entre eux et la cohésion sociale à l'intérieur des Etats.

La grande crise de la dette menace directement notre monnaie, nos économies, notre prospérité, nos entreprises et nos emplois.

Depuis trois ans, les problèmes de la dette se sont révélés plus ou moins graves selon les pays et ils préoccupent les politiques, les acteurs économiques, les banques centrales et les économistes sans qu'on ait trouvé jusqu'ici une stratégie commune ou une solution.

- Pourquoi la plupart des démocraties sont-elles surendettées, en tout cas davantage que les dictatures?
- D'où viennent les incroyables moyens financiers qui ont permis aux pays de s'endetter?
- Pourquoi, au cours des décennies, n'a-t-on pas freiné à temps l'endettement?
- Pourquoi le surendettement qui s'est développé au cours des 40 dernières années n'est-il pas devenu plus tôt un problème mondial?
- Pourquoi les Etats ne résolvent-ils pas leur problème de surendettement de manière classique, c'est-à-dire en se déclarant en faillite afin de repartir de zéro sur des bases plus solides?
- Pourquoi n'est-ce pas l'endettement le plus important du monde en chiffres absolus, celui des Etats-Unis, mais ceux, moins importants, des Etats européens qui concentrent l'attention des marchés financiers et des agences de notation?

Il doit exister une explication commune pour toutes ces questions car dans le grand jeu de l'industrie financière, rien n'arrive par hasard, sans raison. Le caractère international de la crise financière et les surendettements qui en sont la cause montrent déjà à eux seuls qu'il doit y avoir une situation commune, que la cause et les effets de la crise pourraient être pilotés quelque part, que de puissantes forces financières tirent les ficelles.

## Pourquoi presque toutes les démocraties se sont-elles surendettées?

Tandis que les Etats féodaux du XIX<sup>e</sup> siècle se préoccupaient surtout de sécurité, d'ordre et de justice, les démocraties du XX<sup>e</sup> siècle se caractérisaient par leurs objectifs de liberté et d'égalité devant la loi. Par conséquent, les individus devaient, grâce au suffrage universel, pouvoir élire – ou ne pas réélire – leurs gouvernants. Les élites politiques devaient donc chercher à obtenir des majorités.

Cependant l'époque des affrontements d'idées politiques opposant les candidats a fait place à des luttes de partis qui rivalisent d'offres faites aux électeurs, de promesses de plus de prestations de l'Etat. C'est celui qui

## «L'orientation de notre politique ...»

suite de la page 5

qu'au Kosovo (en clair: participation à la politique de guerre de l'Union européenne; la conseillère fédérale Calmy-Rey a voulu un accord-cadre PCSD avec l'Union européenne pour «faciliter l'investissement administratif» avec lequel elle a échoué provisoirement, le projet ayant été gelé).

- Accord-cadre concernant des «questions institutionnelles» (adoption du droit européen sur ordre de l'UE; ce sujet sera discuté en détail dans un des prochains numéros d'*Horizons et débats*).

L'adoption de cette initiative est un pas important pour que le peuple puisse de nouveau déterminer plus clairement la direction de la politique extérieure. Ainsi, la marche constante de la Berne fédérale en direction d'une soumission à l'Union européenne pourra être stoppée; de même, les prosternations zélées devant les administrations financières étrangères, qui veulent boucher leurs trous avec notre argent, pourront être empêchées par le peuple.

promet le plus de cadeaux qui a le plus de chances d'être élu. Ainsi l'affrontement politique n'enrichit pas le débat d'idées communes mais tourne autour des prestations de plus en plus importantes offertes à des couches d'électeurs de plus en plus vastes.

C'est ainsi qu'au XX<sup>e</sup> siècle, le socialisme qui prévalait plus ou moins dans toutes les démocraties a tiré du principe d'égalité des droits et des chances devant la loi une revendication d'«égalité sociale» selon laquelle, apparemment, tous les hommes n'étaient pas seulement égaux en droits mais aussi égaux de par leur nature et avaient droit, par conséquent, aux mêmes conditions de vie et aux mêmes prestations sociales. Le but de l'Etat-providence était donc de se mettre au service de la «justice sociale». Or on peut se demander:

- s'il est socialement juste que chacun puisse jouir surtout lui-même du revenu de ses prestations supplémentaires (libéralisme);
- ou si l'on peut ponctionner de plus en plus les revenus élevés pour les redistribuer à d'autres, du moins en cas de nécessité (partis de droite);
- ou encore s'il faut en principe offrir à tous le même revenu et les mêmes conditions de vie grâce à la redistribution (socialisme).

## Les démocraties du XX<sup>e</sup> siècle ont dégénéré en Etats redistributifs

C'est pourquoi dans l'Etat-providence du XX<sup>e</sup> siècle, la redistribution est non seulement devenue le principal sujet des partis politiques lors des élections mais une mission dominante de l'Etat. Comme, dans le processus de redistribution, ce qu'on donne aux uns doit être pris aux autres et que généralement ces derniers ne donnent pas librement ce qu'ils possèdent, les pouvoirs publics doivent imposer par la force la redistribution voulue par les politiques. Les démocraties du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas seulement devenues des Etats-providence mais des Etats redistributeurs dont l'objectif nouveau consistait à redistribuer les revenus et les fortunes.

Ils ont développé, en ce qui concerne les revenus, un système sophistiqué d'imposition progressive consistant à saigner de plus en plus les riches pour financer la politique sociale ou de redistribution. C'est pourquoi dans la plupart des Etats-providence, les deux tiers des revenus des riches et des profits des entreprises sont ponctionnés pour être redistribués à la clientèle politique.

Contrairement à ce qu'ils prétendent, les partis démocratiques n'exercent pas leur pouvoir dans l'intérêt des citoyens mais dans leur propre intérêt et celui de leurs partisans. L'avantage politique de toute redistribution signifie avant tout pour les partis qu'en tant que détenteurs du pouvoir gouvernemental ils peuvent lever des impôts et des charges sociales et les distribuer sous forme de prestations sociales.

C'est ainsi que les partis gouvernementaux peuvent récompenser leurs partisans pour services rendus, c'est-à-dire pour leurs suffrages ou plus généralement pour leur soutien politique. Ils peuvent également affaiblir leurs adversaires politiques en les imposant et asséoir ainsi leur pouvoir politique.

Si l'opposition du moment ne lutte pas contre cette redistribution étatique, c'est qu'elle veut se réserver la possibilité, en cas de changement de gouvernement, de faire à son tour des cadeaux électoraux à elle-même et à ses partisans afin de s'assurer les avantages du pouvoir. En cas de changement de gouvernement, on appauvrit ceux qu'on avait enrichis et on enrichit ceux qu'on avait appauvris. Seule la cible de la redistribution change – et encore – mais le système redistributif n'est pas remis en cause. Toutes les élites politiques y trouvent leur intérêt car elles espèrent arriver un jour au pouvoir à la suite d'élections.

De cette manière, l'Etat démocratique du XX<sup>e</sup> siècle est devenu un instrument corrompé (cadeaux électoraux) qui aide les politiques du moment dans leur lutte pour gagner des suffrages et arriver au pouvoir.

Cependant toute redistribution est pour les bienfaiteurs une voie sans retour. Une fois accordées, les prestations sociales ne peuvent guère être reprises par le gouvernement sans que le mécontentement des électeurs ne leur fasse perdre le pouvoir. Aussi les augmente-t-on, surtout avant des élections. Une augmentation supplémentaire des dépenses provient du fait que certaines prestations sociales doivent être accordées non seulement à la clientèle politique des partis gouvernementaux mais à la population tout entière. Et certaines mesures redistributives entraînent un effet boule de neige qui s'étend peu à peu à des couches toujours plus larges de la population (électeurs). Mais ces cadeaux sociaux deviennent si généraux que la plupart des gens n'en sont même plus conscients. Plus de trois quarts de la population allemande bénéficient de telle ou telle mesure de transfert et une petite majorité en vit exclusivement.

Mais ce sont non seulement les revenus qui sont redistribués par des mesures étatiques, mais aussi les fortunes. Le socialisme a décrété que la «répartition injuste» de la fortune était une «injustice sociale» et revendiqué une nouvelle répartition des revenus et des fortunes fondée sur les besoins et non pas sur les prestations des individus. C'est pourquoi l'imposition de la fortune, qui vise à distribuer la fortune des gens travailleurs à ceux qui «gagnent moins», est une revendication fondamentale de tous les partis socialistes.

## La haute finance peut faire ce qu'elle veut et les principales victimes sont les PME

Les principales victimes de cette redistribution des revenus et des fortunes sont les PME travailleuses. Selon les statistiques allemandes officielles, sur 82 millions d'habitants, seuls 34,3 millions (42%) sont considérés comme «vivant d'une activité rémunérée». Donc une minorité de 42% d'actifs doit entretenir une majorité de 58%, laquelle comprend certes les familles de ces personnes.

La population active est constituée de deux groupes bien distincts:

1. ceux qui vivent d'un «revenu du marché», comme les entrepreneurs et les salariés de l'économie privée,
2. ceux qui travaillent, certes, mais vivent, en tant que fonctionnaires ou bénéficiaires de revenus de transferts, des impôts et des charges sociales des premiers.

Ainsi, 66,1% de la population vivent grâce à la redistribution par l'Etat de l'argent provenant des impôts et des charges sociales des 33,9% qui vivent d'un revenu du marché. Cela au grand dam du FDP [Parti libéral] qui s'est rendu compte, lorsqu'il luttait pour des baisses d'impôts, que maintenant deux tiers de la population – les bénéficiaires des transferts de revenus – sont depuis longtemps intéressés par une augmentation des impôts de ceux qui vivent d'un revenu du marché parce que c'est le seul moyen pour eux de bénéficier de revenus de transfert (salaires de la fonction publique, pensions de retraite, prestations sociales).

La redistribution au sens de «réalisation de la justice sociale» par l'Etat-providence n'est pas seulement pratiquée par les partis politiques pour corrompre les électeurs et approuvée par une majorité de la population bénéficiaire de ces cadeaux; elle est également pratiquée dans l'intérêt d'une armée toujours plus importante de fonctionnaires sociaux pour qui la redistribution a créé une «domination par la prise en charge». Ludwig Erhard déjà ne cessait de nous mettre en garde contre ce phénomène et condamnait le «féodalisme social», c'est-à-dire le parasitisme de ceux qui distribuent l'argent public que d'autres doivent gagner par leur travail.

## La féodalité sociale est une domination sur autrui

Où que l'on dirige son regard en Allemagne, on observe cette féodalité sociale, et pas seulement dans les administrations publiques et le système social:

- Les télévisions et radios publiques versent plus de hauts salaires que les Länder qui les financent n'ont de secrétaires d'Etat.

Dans les Chambres publiques, les organismes de traitement et de distribution de l'eau, les sociétés de construction de logements, les dépôts de matériaux de construction etc., les fonctionnaires ont aligné leur traitement sur les salaires du privé mais ont conservé le droit de la fonction publique, la sécurité de l'emploi et les retraites de la fonction publique.

Soir après soir, le gratin culturel joue dans des théâtres subventionnés des pièces que seuls leurs metteurs en scène apprécient et que fuit le public.

La protection de l'environnement constitue un vaste domaine du féodalisme social. Quiconque a quelque chose à protéger dans l'environnement peut s'assurer une situation féodale officielle dotée d'un pouvoir sur autrui.

N'importe quel groupe qui estime qu'il doit être protégé a maintenant ses délégués officiels: des milliers de délégués représentant les bénéficiaires de dérogations, les femmes, les pédés, les lesbiennes, les immigrés, les handicapés ou se consacrent à la protection de l'environnement, etc. Ils occupent des fonctions féodales grassement rétribuées sans avoir de véritable mission.

Comme dans toute féodalité, les fonctionnaires ont rendu inattaquable leur statut officiel grâce au mot fétiche «social». Quiconque n'est pas «social» se voit discriminé par la société. Ainsi non seulement les prestations sociales augmentent sans retenue mais également le nombre et les traitements des fonctionnaires sociaux. Ce sont les prêtres, la noblesse, les exploités et les principaux bénéficiaires de notre Etat redistributeur hypertrophié.

## Coût de la redistribution

L'inconvénient de ce féodalisme social croissant et de la redistribution de plus en plus déchaînée réside dans son coût. Tous les bienfaits distribués par l'Etat doivent bien être financés par quelqu'un.

Traditionnellement, en Allemagne, tous les bienfaits sociaux sont financés par les impôts et les charges sociales des actifs. Plus la redistribution est importante et plus les coûts de l'armée des fonctionnaires sociaux augmentent, plus les charges salariales doivent être augmentées. C'est pourquoi l'Allemagne a les charges sociales les plus élevées du monde et qu'il devient de plus en plus difficile de concurrencer les autres pays, comme la Chine, qui, pour une même productivité et sans charges sociales, est beaucoup moins chère, donc plus concurrentielle.

En Allemagne, le salaire brut moyen est d'environ 3500 euros. Un célibataire n'en touche que 55,9% nets. A cause des charges supplémentaires des employeurs comme les salaires payés en cas de maladie, les congés payés, les charges sociales, etc., le coût total de ce salarié se monte à quelque 6000 euros bruts. Son revenu net représente donc un tiers de son coût brut total. Autrement dit, deux tiers de ce que ce salarié doit gagner par son travail est absorbé par de nombreux tentacules étatiques et redistribués (cf. E. Hamer, «Mittelstand unter lauter Räubern» («Les PME parmi une multitude de voleurs», 2011, p. 66 sqq.))

Mais la redistribution ne s'opère pas seulement horizontalement, dans la mesure où l'on saigne à blanc les forces vives du pays afin d'avantager les bénéficiaires de prestations, elle s'opère aussi verticalement:

- Traditionnellement, il existe en Allemagne des Länder socialistes qui s'offrent depuis des décennies les plus lourdes administrations et les plus importantes redistributions et font valoir leurs droits à la péréquation auprès des Länder sérieux.
- Au niveau national également, on prépare maintenant, au nom de la «solidarité européenne», le plus gros transfert financier des pays à l'économie saine, en particulier l'Allemagne, vers les Etats de l'UE corrompus qui sont en faillite: le *Mécanisme européen de stabilité (MES)*.

- Même les organisations internationales ont désigné l'Allemagne comme principal contributeur, p. ex. l'ONU (530 millions d'euros), la Banque mondiale (370 millions) l'ASE (557 millions), etc. (cf. E. Hamer «Mittelstand unter lauter Räubern»)

A vrai dire, il existait une limite naturelle que ne dépassaient pas les politiques et les fonctionnaires sociaux dans la répartition de leurs nouveaux bienfaits et dans leurs nouvelles missions aux frais de l'Etat: le montant des revenus de l'Etat. Mais depuis qu'on peut imprimer librement de la monnaie de papier et que les banques et les organismes collecteurs d'épargne peuvent accorder aux Etats des crédits sûrs, la limite des recettes publiques a cessé d'être celle des dépenses publiques. Grâce aux crédits, une soupape supplémentaire de dépenses a été ouverte qui a offert aux politiques une source commode pour leurs cadeaux sociaux: l'endettement public.

Tant que l'on peut contracter des dettes supplémentaires à tous les niveaux, l'enthousiasme de la redistribution ne connaît plus de frein: on peut distribuer toujours plus qu'on ne peut créer de valeur et que les citoyens ne peuvent payer. Donc à l'heure actuelle, on peut vivre au-dessus de ses moyens dans l'espoir qu'on sera à même, un jour ou l'autre, de rétablir l'équilibre.

Cela a conduit, à tous les niveaux de l'Etat, au plus important endettement de l'histoire. Certes, certains gouvernements n'ont cessé de prétendre faire des économies, cependant ils n'ont fait que réduire la dette nette mais pas les nouvelles dettes. Aussi la dette totale a-t-elle constamment augmenté, tantôt plus, tantôt moins, mais continuellement. L'endettement public considérable est donc le résultat de l'importante redistribution publique, du besoin maladif de redistribuer toujours davantage et également ce qu'on espère générer comme valeur plus tard.

#### Le surendettement entraîne l'asservissement par la dette

Tout surendettement présuppose un créancier. Dans le secteur privé, un créancier n'octroierait pas de crédits dépassant ce que le débiteur peut payer en intérêts et amortissements. En d'autres termes, le débiteur doit être solvable.

En ce qui concerne les pays comme les Etats-Unis, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, etc., on n'a manifestement pas accordé les crédits en fonction de leur solvabilité. On est allé au-delà. La Grèce, par exemple, n'aurait pu ni payer les intérêts ni rembourser sa dette de 380 milliards au cours des 50 prochaines années. Et beaucoup d'autres pays européens sont déjà endettés bien au-delà de leur solvabilité (cf. notations des agences). Par conséquent, si la haute finance internationale a accordé aux pays des crédits trop importants et impossibles à supporter, il doit y avoir des raisons à cela.

L'endettement public galopant a commencé en 1971, après que le Président des Etats-Unis eut libéré la Réserve fédérale (FED) de la couverture-or, c'est-à-dire de l'obligation de ne pas dépenser plus de dollars que ne le permettait la réserve d'or. Dès lors elle put imprimer autant de monnaie qu'elle voulait et la quantité de monnaie en circulation dans le monde a été multipliée par 40 en 30 ans et encore par 3 au cours des 5 dernières années. Ainsi, l'augmentation de la masse monétaire par les maîtres du dollar est devenue de plus en plus effrénée. Cela a permis aux propriétaires de l'institution privée qu'est la FED, la bande de Goldman-Sachs, en octroyant toujours plus de crédits à plus de 200 pays, d'établir la domination du dollar sur le monde, domination qu'elle a cimentée grâce aux bases ou aux troupes d'occupation américaines. Maintenant, plus de 200 pays sont tributaires de la haute finance américaine, maîtresse de l'empire du dollar. Ce que les générations précédentes avait dû obtenir par les conquêtes militaires, c'est-à-dire asservir les pays, la bande de Goldman-Sachs y est arrivée en créant de la monnaie, en accordant des crédits, c'est-à-dire grâce à l'asservissement par la dette. Elle a édifié le plus grand empire financier de l'histoire.

La distribution de nouveaux cadeaux aux citoyens par les débiteurs grâce à la dette permettait aux créanciers d'asservir financière-

### Le vote du Parlement autrichien concernant la ratification du MES est reporté

hep. En un premier lieu, la ratification du pacte budgétaire de l'UE par le Parlement autrichien était prévue pour mi-mai. Différentes initiatives citoyennes et des prises de position critiques de la part de différentes personnes, de même que la création d'un comité citoyen «Pour un référendum sur le pacte budgétaire de l'UE» ont contribué au retrait de l'ordre du jour du Conseil national de cette ratification qui devait passer à l'insu de la population.

A l'occasion d'une conférence de presse, Boris Lechtaler a résumé le souhait du comité citoyen: «Il s'agit d'une question démocratique fondamentale: le Parlement a le droit et l'obligation de décider des recettes et des dépenses de l'Etat. Il ne peut tout simplement pas déléguer ce droit à des institutions non légitimées démocratiquement, telles la Commission européenne ou la Cour de justice. Le Parlement n'en a pas le droit. C'est pourquoi le comité citoyen exige un référendum concernant le pacte fiscal.»

«Ce pacte a son origine dans l'école néolibérale de Chicago et suit un modèle déjà expérimenté aux Etats-Unis sous Reagan, mais abandonné par la suite du

fait qu'il était inapplicable. La conception fondamentale en est que la liberté d'action de la politique doit être limitée afin d'en laisser davantage au capital» selon l'économiste autrichien bien connu Stephan Schulmeister qui soutient l'initiative, dans une interview à l'hebdomadaire «Die Furche» du 10 mai. Selon lui, ce pacte budgétaire «étranglerait à la longue l'économie et l'Etat social».

De son côté, Gerhard Kohlmeier, AHS, – enseignant et membre fondateur d'une initiative fiscale interpartis au sein du syndicat autrichien ÖGB – déclarait déjà en avril dans une lettre ouverte aux députés du Parlement:

«De nombreux esprits critiques à l'égard du pacte budgétaire estiment qu'il contient des dispositions qui, mis à part l'aspect constitutionnel, influent à tel point sur l'avenir de la population de notre pays qu'on ne peut confier sa ratification à une seule majorité du Parlement, mais que ce doit être le peuple autrichien qui en décide.

Dans ce contexte, je rappelle que le chancelier Faymann avait promis en 2008 de soumettre à l'avenir au vote populaire toutes modifications aux accords avec l'UE. [...]

ment les Etats et leurs citoyens, à en faire des vassaux.

John Perkins fut un des premiers agents de premier plan de la haute finance américaine qui voulaient pousser les pays dans l'asservissement par la dette. Lui et ses collègues créèrent les conditions permettant de le faire: «Ils utilisent les organisations financières internationales pour créer les conditions permettant d'assujettir d'autres nations à la corporatocratie formée par nos plus grandes compagnies, notre gouvernement et nos banques.

Comme leurs homologues de la Mafia, les assassins financiers accordent des faveurs. Lesquelles? Des prêts pour développer les infrastructures: centrales électriques, autoroutes, ports, aéroports ou zones industrielles. Ces prêts sont octroyés à la condition suivante: ce sont des compagnies d'ingénierie et de construction américaines qui doivent réaliser tous ces projets. On peut donc dire qu'en réalité l'argent ne quitte jamais les Etats-Unis, mais qu'il est simplement transféré des banques de Washington aux compagnies d'ingénierie de New York, Houston ou San Francisco.

Bien que l'argent retourne presque immédiatement aux compagnies membres de la corporatocratie (le créancier), le pays récipiendaire doit tout rembourser, capital et intérêts. Si l'assassin financier a bien travaillé, les prêts sont si élevés que le débiteur faillit à ses engagements au bout de quelques années. Alors, tout comme la Mafia, nous réclamons notre dû, sous l'une ou l'autre des formes suivantes: le contrôle des votes aux Nations Unies, l'installation de bases militaires ou l'accès à de précieuses ressources comme le pétrole ou le canal de Panama. Evidemment, le débiteur nous doit encore l'argent ... et voilà donc un autre pays qui s'ajoute à notre empire global.» (John Perkins, «Les confessions d'un assassin financier», prologue p. 20).

#### L'exemple de la Grèce

On observe la même procédure dans la crise de la dette. Ainsi, la Grèce n'a pu adhérer à l'Union européenne que grâce à une fraude de Goldman Sachs qui lui a octroyé pour 380 milliards d'euros de crédits. Mais lors du prétendu «sauvetage», on n'a pas recherché la «participation de créanciers privés», on s'est contenté de se demander comment d'autres pays pas encore surendettés pourraient se porter garant du surendettement de la Grèce, apparemment par «solidarité européenne», afin de venir en aide à la population. Mais la situation de la Grèce ne s'est pas améliorée. Au contraire, elle a empiré. Et l'aide n'est pas restée en Grèce, elle a été versée par les pays asservis aux banques créancières de la haute finance. Pratiquement, toute cette opération de sauvetage n'a pas été réalisée au profit des pays débiteurs mais à celui des requins américains de la finance qui ont poussé le monde dans l'asservissement par

la dette et qui ont le pouvoir d'inciter d'autres gouvernements pas encore surendettés à violer leur constitution et à se porter garants des dettes en faveur de la finance américaine. Les dettes ne devaient pas disparaître. Il fallait qu'elles subsistent afin que soit maintenu l'asservissement par la domination du dollar. Les prétendus plans de sauvetage portent sur des sommes toujours plus élevées si bien que la Banque centrale européenne (BCE) doit, en violation de ses statuts, racheter de plus en plus de créances des pays surendettés (plus de 700 milliards d'euros). C'est pourquoi les intérêts sont artificiellement bas afin que les dettes croissantes puissent être maintenues dans une masse monétaire (argent nouvellement créé) en augmentation constante. Au travers des plans de sauvetage, l'Allemagne, en se portant solidairement garante de tous les pays européens insolubles, se trouve asservie à la haute finance américaine. Les dettes individuelles de ces pays deviennent des dettes collectives dont l'Allemagne doit se porter garante. Cela signifie que les décisions du Bundestag sur le Pacte budgétaire et le MES équivalraient à une seconde loi des pleins pouvoirs par laquelle l'Allemagne abandonnerait sa souveraineté financière à une dictature européenne. De même que la première loi allemande des pleins pouvoirs de 1933 a créé une dictature nationale, la seconde crée une dictature financière européenne. Et en coulisses, la haute finance américaine tire les fils d'un plus complet asservissement de l'Europe par la dette.

#### Toute solution de la crise financière doit maintenir l'asservissement

En Europe, la crise de la dette s'est développée au cours des dernières décennies et maintenant les agences de notation américaines la surévaluent chaque fois que le dollar chute, chaque fois que le surendettement des Etats-Unis entraîne dans le monde une perte de confiance dans le dollar car à ce moment-là, les Etats-Unis ne voient plus affluer de l'étranger les 400 milliards annuels dont ils ont besoin pour demeurer solvables (ils sont surendettés depuis longtemps). Quand la confiance dans le dollar diminue, il faut que la confiance dans l'euro diminue davantage afin d'empêcher les spéculateurs de se réfugier dans l'euro. La haute finance américaine a donc besoin de la crise de l'euro pour sauvegarder l'empire du dollar.

En même temps, l'empire financier mondial a besoin de maintenir l'asservissement par la dette, c'est-à-dire par les dettes nationales des Etats, afin qu'aucun d'entre eux ne puisse échapper à l'obligation de payer son tribut. Aussi aucun Etat ne doit-il se déclarer en faillite pour se libérer de ses dettes à l'égard de la haute finance américaine.

Alors seules deux solutions provisoires entrent en ligne de compte:

1. Les pays débiteurs devraient assainir leurs finances à longue échéance grâce à des plans de rigueur. C'est pourquoi on force

J'aimerais que vous nous disiez si vous allez vous prononcer au Parlement – où vous êtes aussi mon représentant – en faveur d'un référendum à propos du pacte budgétaire, et si ce n'était pas le cas, que vous expliquiez pourquoi. [...] Les divers syndicats ouvriers dans tous les pays européens, donc aussi en Autriche, s'inquiètent de nouvelles avancées dans la suppression de la démocratie. La Confédération syndicale allemande refuse catégoriquement le pacte budgétaire pour des raisons de démocratie et de politique économique, la Confédération syndicale autrichienne en fait de même.» (Extraits de la lettre ouverte du 10 avril de G. Kohlmeier adressée à tous les parlementaires fédéraux, aux ministres et au président de la République, [www.steuerini.at](http://www.steuerini.at)).

Erwin Meyer, le porte-parole de «mehr demokratie» souligne qu'un vote populaire ne relève pas de la bienveillance du Parlement, mais qu'il est un droit de la population. L'exigence d'un référendum sur le pacte budgétaire est donc «une mise à l'épreuve de la volonté affichée» d'étendre la démocratie directe.

(Traduction Horizons et débats)

la Grèce à faire des économies. Cependant aucun gouvernement démocratique ne peut faire de sérieuses économies sans être renversé. La population ne tolère que des économies limitées. Par conséquent le surendettement actuel ne peut pas être résolu par les mesures de rigueur. Elles devront bientôt être abandonnées.

2. Sur ordre des Etats-Unis, l'UE doit résoudre la crise au plan européen. Cette solution est dictée par la volonté de maintenir, dans un premier temps, la solvabilité des pays pas encore surendettés au moyen d'aides financières et de garanties. Mais là-dedans se cache l'objectif de l'empire de la finance mondiale qui est de transformer, au moyen de garanties, les dettes individuelles des pays surendettés en dettes communes de l'ensemble des pays européens afin d'asservir les pays qui ne sont pas encore surendettés. C'est à cela que servent les prétendus plans de sauvetage et le MES. Il s'agit de mutualiser les dettes et d'amener en particulier l'Allemagne à se surendetter et tous les pays à répondre des crédits de la haute finance américaine.
3. Aux Etats-Unis, la solution consiste à créer de la monnaie et plus les dettes augmentent, plus on crée d'argent afin de «noyer les dettes dans la masse monétaire». La BCE essaie de procéder de la même manière en Europe. Le MES n'est rien d'autre qu'une machine à créer de la monnaie.

#### Allons-nous vers le fonctionnement à plein régime des planches à billets?

La création de monnaie en Europe est nécessaire pour que les cours du dollar ne baissent pas trop à la suite de cette augmentation effrénée de la masse monétaire. Mais la croissance monétaire implique aussi l'inflation. On programme maintenant une inflation progressive qui sera bientôt galopante et toute inflation galopante conduit un jour ou l'autre à une réforme monétaire, à une perte de valeur de l'argent. Et ce qui est fascinant ici pour la haute finance, c'est que son asservissement relatif par la dette, son pouvoir sur les pays demeure aussi bien en cas d'inflation qu'en cas de réforme monétaire. La solution qui passe par l'augmentation de la masse monétaire, l'inflation et la réforme monétaire appauvrit les citoyens mais maintient la domination de l'empire financier par la dette.

De quelle manière cette solution nous toucherait-elle?

1. Les perdants de toute inflation et de toute réforme monétaire sont tous ceux qui possèdent des valeurs monétaires.
2. Tous ceux qui bénéficient de transferts sociaux, de pensions alimentaires sont également touchés.
3. De nombreuses personnes s'appauvrissent tandis que les possesseurs de biens réels n'enregistrent des pertes que si l'Etat les

# Poser un jalon en faveur d'une agriculture sans OGM

## Accepter la motion concernant la prolongation du moratoire sur le génie génétique

Interview de Markus Ritter, Conseiller national et président de l'Association saint-galloise des paysans



Markus Ritter  
(photo mad)

thk. L'année prochaine, la prolongation du moratoire sur le génie génétique arrive à expiration. Le conseiller national Markus Ritter a déposé au bon moment une motion qui demande une nouvelle prolongation temporaire du moratoire.

Les citoyens et citoyennes suisses souhaitent l'abandon du génie génétique.

Le fait qu'il existe actuellement un pareil moratoire remonte à l'initiative populaire fédérale «Pour des aliments produits sans manipulations génétiques» qui a été votée en 2005 et qui a été clairement acceptée par 55,7% de la population et par les 26 Etats (cantons et demi-cantons). Elle interdisait alors pour cinq ans la dissémination d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et le moratoire fut prolongé de trois ans en 2010 déjà. Le Parlement décidera à la session d'été d'une nouvelle prolongation.

Monsieur Ritter, votre motion demande une prolongation du moratoire sur le génie génétique. Quel est le but de ce moratoire?

Le but est d'empêcher la dissémination, c'est-à-dire l'introduction et l'utilisation en Suisse de plantes génétiquement modifiées. Cela ne concerne pas la recherche, mais la dissémination. Ceci veut dire que les plantes génétiquement modifiées ne peuvent pas être utilisées pour la culture. C'est l'essentiel des buts tel qu'il est décrit dans le moratoire et la loi sur le génie génétique, aujourd'hui déjà.

Qu'est-ce que ça signifie?

Il s'agit de nouveau d'une solution temporaire qui règle précisément par la loi l'interdiction de la dissémination. Le Conseil fédéral préfère régler le problème par la Loi sur le génie génétique plutôt que par la Loi sur l'agriculture.

Ne serait-il pas judicieux qu'on renonce par principe au génie génétique dans les cultures?

Ce qui fait sens en ce moment, c'est d'attendre que les résultats de la recherche qui font encore défaut soient présentés; un rapport doit être publié à ce sujet en été. Il est actuellement très important que les citoyennes et citoyens de notre pays refusent

en tant que denrées alimentaires les produits génétiquement modifiés. Il n'y a pas de volonté d'en acheter, principalement en raison de la crainte d'effets secondaires, de risques qu'on ignore. Pour nous, la demande du marché est évidemment décisive pour répondre à de pareilles questions. Par ailleurs, dans la mise en culture, les connaissances actuelles nous disent qu'il n'y a pas de plantes qui présentent un avantage important pour l'agriculture suisse, de sorte qu'il serait insensé de prendre un risque en ce moment. Ni la mise en culture, ni la demande n'indiquent qu'il conviendrait d'opter pour le génie génétique.

engager face à de nouveaux risques avec des plantes modifiées, dont nous ignorons les effets secondaires.

Pour nous, la production de produits alimentaires sains est primordiale. Lorsque le citoyen en tant que consommateur est déstabilisé, les marchés s'effondrent d'un jour à l'autre, et ceci dans le domaine concerné. Il n'est dès lors plus possible de faire machine arrière. Lorsque la plante génétiquement modifiée est plantée en pleine terre, son patrimoine héréditaire se mélange à celui des plantes génétiquement non modifiées, et ça c'est irréparable.

### «Nos animaux refusent ...»

gs. Dernièrement, j'ai de nouveau rencontré ma camarade de classe. Elle m'a raconté – entre bien d'autres choses – une observation d'un grand intérêt: ses moutons et ses chèvres refusent de manger de la nourriture qui contient du soja OGM. Dans son exploitation, on ne donne que de la nourriture provenant de sa propre production. Lorsque, en élevant de jeunes agneaux et chevreaux, elle leur sert de la nourriture conventionnelle pour jeunes animaux, la mère des petits s'ap-

procha d'abord de l'auge, la renifla puis s'en détournait la tête haute. Et voyez-vous: aucun des petits n'en prit ne fût-ce qu'une miette! Le jour suivant, l'écuelle resta intouchée, sur quoi ma collègue l'enleva pensivement. Lorsqu'elle interrogea son fournisseur, celui-ci lui avoua que son produit contenait un certain pourcentage de soja moulu provenant de pays dans lesquels il n'y a pas d'interdiction de cultures OGM. Elle ajouta qu'elle éprouvait le plus grand respect pour ses animaux mères ...

Il n'y aurait donc pas de désavantage pour l'agriculture de continuer à renoncer au génie génétique?

Non, ce n'est qu'un avantage, puisque nous ne constatons ni dans la culture, ni dans les ventes un avantage visible. Les seuls qui font pression sont ceux qui travaillent dans la recherche parce qu'ils veulent résorber le potentiel du marché. En Suisse nous profitons de l'avantage que, contrairement à d'autres pays, nous pouvons décider librement de notre politique agricole. Nous pouvons décider nous-mêmes ce qui est admis et ce qui ne l'est pas, comment nous voulons régler cela par la loi etc. L'agriculture suisse a évidemment vécu quelques exemples qui ont déstabilisé les consommateurs, ce qui a entraîné de gros dégâts pour l'agriculture. L'encéphalopathie spongiforme (viande bovine), la grippe aviaire (volaille) et l'année passée la situation survenue avec les concombres (fausse nouvelle concernant l'agent pathogène Ehec), nous ont évidemment rendus très prudents avant de nous

On parle toujours de coexistence. Mais personne ne parle du financement de la coexistence et de la garantie des mesures de sécurité en cas de dommages. La Confédération a dans cette situation plusieurs fois prouvé qu'elle n'est pas prête à prendre à sa charge des dommages quelconques. C'est pourquoi nous sommes très prudents dans ce domaine et nous collaborerons très étroitement avec nos partenaires commerciaux et avec les consommateurs.

Comment voyez-vous la situation de l'agriculture et de la soi-disant ouverture du marché? «économiesuisse» répand de curieux arguments, en disant que la mort des paysans se déroule trop lentement, que par conséquent le marché ne peut pas jouer et d'autres absurdités de ce genre.

J'ai souvent discuté avec économiesuisse et là, le problème c'est qu'ils interprètent mal le fonctionnement des marchés agricoles. L'agriculture produit localement. Nos marchés sont des marchés de matières premières, ce qui signifie que nous produisons des matières premières standardisées en grandes quantités destinées à la transformation qui ne peuvent que peu se différencier en qualité d'un producteur à l'autre (céréales, lait etc.). Après transformation, ces produits ont des critères de distinction marqués qui peuvent être perceptibles pour l'acheteur. La transformation des denrées alimentaires provoque la différenciation et donc création de valeur du marché.

C'est pourquoi des règles différentes s'appliquent pour les marchés agricoles que pour d'autres domaines tels que les marchés industriels ou les services. Les produits agricoles sont très sensibles aux prix, et ils réagissent très fortement à des faibles variations de l'offre et de la demande.

Quelles sont donc les caractéristiques de notre agriculture?

Notre agriculture est très fortement basée sur des entreprises familiales. C'est très important et c'est quelque chose de décisif. Avec les revenus que nous dégageons dans l'agriculture il est très difficile d'occuper de la main d'œuvre extérieure.

Pour les paysans, le calcul des coûts est donc devenu de plus en plus étroit et difficile. Il est rare qu'on tienne compte à sa juste valeur de la prestation des paysans.

Quand on pense à ce que les denrées alimentaires nous coûtent, ça ne fait plus que 7% pour le citoyen avec un budget familial moyen (sans consommation de gas-

tronomie). C'est un montant relativement modeste.

Les dépenses de la Confédération en faveur de l'agriculture ont constamment diminué par rapport au budget total. Pour l'agriculture, nous en sommes à environ 6% du volume total du budget fédéral. Alors que dans notre pays, l'agriculture contribue énormément à la qualité de la vie par ses prestations. Nos familles de paysans cultivent environ la moitié de la surface du pays. En plus de la production de produits alimentaires sains, la paysannerie contribue énormément aux zones de villégiature de proximité et au tourisme.

Le Rapport mondial sur l'agriculture confirme exactement ce que vous dites. Une agriculture de petite taille, composée d'exploitations familiales est destinée en particulier à l'approvisionnement de la population et non pas à la bourse et à la lutte pour les parts de marché. C'est la seule façon d'assurer l'approvisionnement de l'humanité croissante en denrées alimentaires.

Oui, c'est bien ça. Ce qui est dramatique pour moi, c'est de constater que des gens qui ont une bonne formation, répandent souvent des idées à moitié ou tout à fait fausses et qui plaident en faveur d'une agriculture industrielle avec des monocultures à grandes surfaces. Cela ne peut et ne doit pas se faire.

En ce qui concerne l'agriculture, vous vous basez évidemment sur votre expérience. Vous êtes vous-même actif dans l'agriculture.

Oui, nous avons un domaine agricole en zone de montagne 1. Notre exploitation comprend 28 hectares où nous produisons du lait, faisons de l'élevage, de l'arboriculture fruitière de haute tige et encore un peu d'agriculture.

Nous sommes organisés en exploitation familiale. Deux collaborateurs et une stagiaire nous soutiennent.

Comment voyez-vous l'avenir de notre agriculture?

Si nous considérons les grandes tendances du développement, notre agriculture aura un avenir, pas seulement en Suisse, mais dans le monde entier. La population continuera à augmenter fortement, ce qui fera progresser la demande de denrées alimentaires. L'Organisation mondiale pour l'alimentation de l'ONU prévoit pour l'an 2050 une population mondiale de neuf milliards de personnes. Dans les décennies qui viennent, il sera plus difficile de nourrir l'humanité, ce sera un très grand défi. La production de denrées alimentaires acquiert ici une importance de plus en plus grande. Pour nous en Suisse se pose avant tout la question de savoir comment on peut freiner la perte de surfaces agricoles et rendre le métier de l'agriculteur attrayant par rapport à d'autres professions. Les conditions requises dans ce domaine doivent avant tout être trouvées au sein de l'Etat. Je suis persuadé que l'agriculture représente un facteur très important dans le positionnement concurrentiel entre la Suisse et l'étranger. Des denrées alimentaires saines, nos magnifiques paysages, les prairies de montagne et d'estivage soignées, les traditions vivaces et notre culture représentent des caractéristiques uniques de la Suisse.

Permettez-moi de revenir sur le moratoire. Est-ce qu'il trouvera une majorité au Parlement?

Les chances sont bonnes parce qu'un grand nombre de parlementaires l'ont soutenu et parce que le Conseil fédéral s'est également prononcé pour une acceptation de la motion. La question qui se posera ensuite, c'est de savoir quelle forme le Conseil fédéral donnera au projet et quel sera le suivi à moyenne échéance. Nous devons attendre les résultats de l'Institut de recherches et mener de nouveaux entretiens avec des organisations qui nous sont proches. Ensuite, on pourra fixer la manière d'agir à venir. Ce qui importe, c'est qu'on a désormais posé un jalon en faveur d'une agriculture sans OGM.

Je vous remercie chaleureusement de cet entretien.

### «La crise de la dette ...»

suite de la page 7

assujettit à un impôt sur les plus-values en capital.

4. Seule une réforme monétaire mettra fin à la fausse prospérité et aux cadeaux de l'Etat et appauvrira de nouveau de nombreux peuples.

5. Ensuite, les peuples devront nécessairement soit revenir d'une société de transferts sociaux à une société de rendement soit perdre leur compétitivité internationale et tomber dans la pauvreté.

#### La guerre va-t-elle être la prochaine erreur?

Mais on pourrait prochainement adopter une autre solution qu'ont souvent utilisée en dernier recours les dictateurs quand ils étaient pour ainsi dire le dos au mur. Ce n'est un secret pour personne qu'Israël veut déclencher une guerre cette année encore. Selon le ministre américain de la Défense Panetta, l'Etat hébreu attaquera l'Iran «entre avril et juin de cette année». A vrai dire, il pense que cela dépendra du temps qu'il faudra au Mossad et aux insurgés de Syrie pour que ce pays soit ou bien «pacifié» ou du moins tellement déstabilisé qu'il ne représentera plus aucun danger à la frontière nord d'Israël. C'est à ce moment-là seulement qu'Israël pourra lancer son attaque.

Si cette alternative devenait réalité cette année encore, ce serait le début de la troi-

sième guerre mondiale. Les Etats-Unis sont tenus par des traités de venir en aide à Israël et l'OTAN n'est plus depuis longtemps une alliance de défense mais une troupe d'appoint de la puissance américaine et elle participerait donc à cette guerre avec sa technique et ses soldats. Cette guerre masquerait la crise financière actuelle. Dans les guerres, les questions financières n'ont jamais joué de rôle car les agresseurs misaient sur la victoire et le butin. En outre, deux fois déjà les Etats-Unis sont sortis de très grandes crises financières grâce à des guerres et à leur butin et sont devenus une puissance économique de premier plan. Pourquoi ne se lanceraient-ils pas une troisième fois dans l'aventure?

A vrai dire, une guerre mettrait en danger l'approvisionnement en pétrole du Golfe et doublerait voire triplerait sans doute aussitôt le prix de l'or noir dans le monde, sans parler des effets sur les prix en général et le niveau de vie.

On peut se demander si, en cas d'attaque de l'Iran, les Russes, les Chinois et le Pakistan, qui sont ses alliés, resteraient inactifs, d'autant qu'ils ont besoin du pétrole iranien.

Cette solution militaire de la crise financière serait la pire de toutes les solutions (troisième guerre mondiale) et l'inflation et la réforme monétaire, solutions pacifiques, seraient le «moindre mal».

(Traduction Horizons et débats)